



BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 



BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2014

Déposé à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01)
par monsieur Stéphane Bédard,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2013-2014

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal - Mars 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1498-5241 (imprimé)

ISSN 1929-1175 (en ligne)

ISBN 978-2-550-67336-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-67337-8 (en ligne)

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) prévoit que le président du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

De plus, la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6) prévoit qu'un budget des fonds spéciaux est joint au budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale aux fins de faire approuver les prévisions de dépenses et d'investissements.

À ces égards, le président du Conseil du trésor a déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2012 les renseignements suivants touchant le Budget de dépenses 2013-2014 :

- **Le Message du président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires;**
- **Les Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;**
- **Les Crédits des ministères et organismes;**
- **Les Plans de dépenses et d'investissements des ministères et organismes;**
- **Le Budget des fonds spéciaux.**

Pour respecter ses obligations et compléter l'information déjà présentée, le président du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les volumes suivants :

- **Les Plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;**
- **Les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes;**
- **Les Renseignements complémentaires.**

Ces volumes complètent l'information relative au Budget de dépenses 2013-2014 déjà publiée. Ils n'incluent donc pas les ajustements qui pourraient être apportés par le ministère des Finances et de l'Économie dans le cadre de la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2013-2014 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt de ce volume à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du présent volume, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014. Le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;
- La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;
- Une première annexe fournit s'il y a lieu, le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2013-2014 ainsi que la dépense probable 2012-2013;
- Le cas échéant, une seconde annexe présente :
 - Le nom de tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014;
 - Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le volume **Plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées** du Budget de dépenses 2013-2014.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	11
-----------------------------	----

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	15
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	25
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	33
Conseil exécutif	41
Culture et Communications	57
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	67
Éducation, Loisir et Sport	77
Emploi et Solidarité sociale	85
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	97
Famille	107
Finances et Économie	113
Immigration et Communautés culturelles	127
Justice.....	135
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	145
Ressources naturelles	151
Santé et Services sociaux	161
Sécurité publique.....	171
Transports.....	181
Travail	195

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2013-2014		2012-2013 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	119,5	0,4	119,1	119,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	82,4	(74,3)	156,9	156,7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567,7	22,1	1 594,1	1 545,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061,9	(5,3)	1 067,6	1 067,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954,5	128,0	919,7	826,5
Conseil exécutif	551,1	(27,3)	576,2	578,4
Culture et Communications ⁴	631,0	12,9	621,0	618,1
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273,1	6,3	277,3	266,8
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4	182,9	10 062,3	10 022,5
Emploi et Solidarité sociale	4 225,2	(121,3)	4 286,9	4 346,5
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0	121,7	6 291,7	6 215,3
Famille	2 474,4	77,3	2 415,2	2 397,1
Finances et Économie ⁴	713,1	(58,6)	773,7	771,7
Immigration et Communautés culturelles	327,3	133,9	327,2	193,4
Justice	811,5	6,4	778,7	805,1
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121,5	(19,7)	148,5	141,2
Ressources naturelles	405,1	(114,9)	483,2	520,0
Santé et Services sociaux	31 258,3	1 039,1	30 350,9	30 219,2
Sécurité publique	1 231,3	0,2	1 223,4	1 231,1
Transports	709,0	(10,4)	751,6	719,4
Travail	30,7	(0,4)	31,4	31,1
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100,0)	(100,0)	-	-
Crédits périmés escomptés	(200,0)	(50,0)	-	(150,0)
Crédits non utilisés	-	-	(614,6)	-
Dépenses de programmes	63 791,0	1 149,0	62 642,0	62 642,0
Service de la dette	8 600,8	684,1	7 916,7	7 916,7
Dépenses budgétaires	72 391,8	1 833,1	70 558,7	70 558,7

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2013-2014.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2013-2014.
- ³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans de dépenses et d'investissement de l'Assemblée nationale et des personnes désignées** et le volume **Plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.
- ⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances et Économie » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2013-2014 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances et Économie » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités et des régions en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il coordonne également l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale. Il vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser, aux citoyennes et aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'occupation et la vitalité des territoires et le développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locataires et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locataires et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2013-2014 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome et mieux concertée. Il considère que les instances locales et régionales existantes doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions :

- Le Ministère versera 331,1 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes. Par ailleurs, l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités se terminera cette année. Les travaux en cours devraient permettre de conclure une nouvelle entente avant la fin de la prochaine année fiscale.

Actions envisagées

- La modernisation de l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et des travaux d'allègement réglementaire. Dans cette perspective, des dispositions législatives proposeront des modifications au régime de financement politique municipal ainsi que de nouvelles règles permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions;
- Le suivi des mesures d'accompagnement du milieu municipal élaborées pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures législatives et réglementaires, notamment en matière d'éthique et de déontologie et d'évaluation foncière;
- La continuité des engagements pris dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités et la poursuite des travaux en vue d'une nouvelle entente Québec-Municipalités;
- L'examen des mesures concernant les régimes de retraite des élus et des employés municipaux;
- La poursuite des travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer du respect des règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux;
- La publication de guides et de documents techniques qui contribuent notamment au développement durable;
- Le soutien aux élections municipales générales de 2013 par la promotion des mises en candidatures, la participation électorale et par la publication des résultats électoraux;
- La présentation d'un avant-projet de loi-cadre sur la décentralisation.

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les différents ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise ainsi à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux :

- Le Ministère fera des investissements en matière d'infrastructures d'eau et de développement économique qui lui permettront notamment de poursuivre les objectifs de son cadre de gestion des infrastructures municipales d'eau et la mise en œuvre des engagements en infrastructures dont il est responsable dans le cadre de la Politique nationale de l'eau;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012;
- En concertation avec les partenaires du milieu et avec la collaboration des ministères et organismes concernés, le Ministère mènera des travaux pour assurer les suites d'importantes mesures de développement régional, rural et d'économie sociale qui arrivent à échéance en 2014;

- Des investissements de 97,6 M\$ sont prévus pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un premier plan d'action pluriannuel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- Le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, en tenant compte des municipalités dévitalisées;
- Le déploiement de mesures dans le cadre du développement nordique pour accompagner les municipalités;
- L'actualisation du programme Communautés rurales branchées et la contribution à la mise en place d'une Stratégie sur l'économie numérique du Québec;
- La proposition d'une nouvelle entente de gestion avec les Conférences régionales des élus (CRÉ) et le renouvellement du mécanisme des ententes spécifiques;
- La planification du renouvellement du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif;
- La présentation d'un projet de loi-cadre sur l'économie sociale;
- La participation aux plans d'action des ministères et organismes relatifs à diverses clientèles (personnes handicapées, jeunes, personnes âgées, etc.);
- Le soutien à la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement.

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

L'objectif est de préparer le Ministère en vue des importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision de l'un de ses processus d'affaires qui sous-tend les services rendus.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un plan directeur de gestion des ressources humaines axé sur la mobilisation et la compétence du personnel et des gestionnaires;
- L'optimisation des interventions en région et la mise en œuvre d'un plan de régionalisation des activités du Ministère;
- L'opérationnalisation d'un plan de gestion environnemental ainsi que d'autres mesures relatives au développement durable;
- La poursuite des projets de développement informatique concernant la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures;
- L'élaboration d'une nouvelle planification stratégique.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2013-2014 sont les suivants :

- La SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires et abordables destinés aux ménages à faible revenu. En 2013-2014, excluant le développement nordique, ce sont des investissements de près de 231,0 M\$ qui seront consentis à cet effet;
- La SHQ continuera d'appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement au moyen du Programme de supplément au loyer et du Programme d'allocation logement;
- La SHQ poursuivra aussi ses interventions en rénovation et en adaptation résidentielles, notamment auprès des ménages à faible revenu;
- La SHQ intensifiera ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements que ce soit par ses programmes de HLM public, d'accession à la propriété ou de rénovation résidentielle;
- De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés pour le développement nordique et la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 567,7 M\$ en 2013-2014, soit 22,1 M\$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à l'économie sociale de même qu'au soutien à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 21,4 M\$. Cette variation est principalement due à la finalisation des contrats de diversification et de développement conclus dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et à la révision des sommes allouées dans le cadre du Fonds de développement régional.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2012-2013, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 87,9 M\$ pour s'établir à 435,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 7,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2012-2013. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, les sommes allouées à ce programme augmentent de 4,2 M\$ en raison principalement de la mise à niveau et de la modernisation des systèmes informatiques du Ministère.

PROGRAMME 5

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la CMQ intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, il n'y a aucune variation importante étant donné que le niveau d'activité de la Commission municipale du Québec demeure constant.

PROGRAMME 6

Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

La subvention versée à la SHQ s'établira à 331,9 M\$, en baisse de 56,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. La SHQ dispose également d'autres sources de financement, dont notamment des fonds fédéraux et des contributions reportées lui permettant de réaliser ses mandats à hauteur de 1,1 G\$. Ainsi, la Société sera en mesure d'accroître ses engagements financiers au programme Accès Logis Québec qui prévoit une hausse du rythme de livraison, une majoration des coûts de réalisation maximums admissibles ainsi que des mesures d'aide à l'occupation du territoire.

PROGRAMME 7
Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2013-2014 sont en hausse de 0,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des ressources consacrées au financement des loyers et par la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des régions et ruralité	97 592,6	(21 414,2)	116 505,7	119 006,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	435 751,4	87 877,6	334 153,8	347 873,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	624 885,7	7 463,6	617 422,1	617 422,1
4. Administration générale	57 039,5	4 228,4	52 877,6	52 811,1
5. Commission municipale du Québec	2 546,7	33,1	2 549,6	2 513,6
6. Habitation	331 872,6	(56 223,3)	452 574,5	388 095,9
7. Régie du logement	17 983,8	157,1	18 046,7	17 826,7
Total	1 567 672,3	22 122,3	1 594 130,0	1 545 550,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	683	(12)	—	695

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,7 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la diminution de 752,5 M\$ s'explique principalement par le retrait des crédits requis en 2012-2013 pour l'intégration des activités de l'Immobilière SHQ à la SHQ et l'application de la nouvelle norme comptable pour les paiements de transferts. Un montant de 0,5 M\$ est prévu relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	20 700,0	500,0	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	545,0	(752 464,0)	753 009,0
Total	21 245,0	(751 964,0)	773 209,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission municipale du Québec	2 546,7	2 513,6
Régie du logement	17 983,8	17 826,7

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	1 103 593,6	331 872,6	1 018 441,4	388 095,9

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des CRÉ ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par chacune des régions. Une enveloppe de 44,1 M\$ s'ajoutera aux sommes inutilisées des années antérieures pour 2013-2014, soit 41,1 M\$ provenant du Ministère et 3,0 M\$ provenant du Bureau de la Capitale-Nationale (ministère du Conseil exécutif).

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	40 000,0	37 041,0	55 000,0	52 041,0
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise.

Le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses interventions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation, de la restauration et de la consommation des produits bioalimentaires.

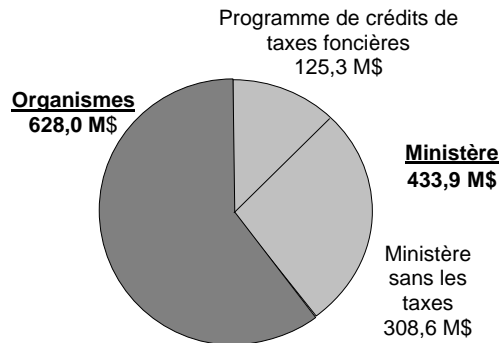
Le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de la santé animale et de l'inspection des aliments, de la transformation alimentaire et des marchés, des pêches et de l'aquaculture commerciales, des services à la gestion ainsi que sur l'Institut de technologie agroalimentaire.

Par ailleurs, trois organismes relèvent du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ont des mandats spécifiques quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 061,9 M\$. La répartition se présente comme suit : 40,9 % du budget est consacré au Ministère et 59,1 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 615,0 M\$ est notamment allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles augmentent de 2,5 M\$, pour atteindre 125,3 M\$ en 2013-2014. Les crédits alloués à ce programme représentent 11,8 % du portefeuille ministériel.



Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles suivantes : distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés, renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire ainsi que contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois.

ORIENTATION 1

Distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Promotion de l'achat des aliments du Québec auprès des consommateurs sur le marché québécois;
- Poursuite des activités pour faciliter l'identification des produits alimentaires du Québec par les consommateurs;
- Prospection et développement des marchés extérieurs;
- Appui aux entreprises dans le développement de produits québécois distinctifs et adoption de bonnes pratiques de gestion de la qualité et de la salubrité des aliments;
- Inspection des établissements alimentaires pour appuyer une offre d'aliments salubres;
- Poursuite des travaux de modernisation du régime des permis et des règlements en alimentation;
- Soutien à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs et développement de la réglementation afférente;
- Poursuite de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, incluant le bien-être des animaux de compagnie.

ORIENTATION 2

Renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Augmentation du rythme de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles;
- Amélioration de l'appui financier à la relève agricole ainsi qu'au développement et à la diversification de l'agriculture;
- Poursuite de la restructuration du secteur de la capture et de l'amélioration de la productivité des usines de transformation des produits marins;
- Mise en œuvre du nouveau plan d'action pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- Accompagnement des entreprises de transformation alimentaire dans l'amélioration de leur compétitivité;

- Appui à des projets de développement sectoriel;
- Soutien aux activités d'innovation dans le secteur bioalimentaire;
- Formation de personnes compétentes en technologie agroalimentaire.

ORIENTATION 3

Contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois

Actions envisagées

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Accompagnement des entreprises agricoles dans l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales;
- Poursuite du plan de révision des grilles de fertilisation visant l'optimisation de l'utilisation des fertilisants en agriculture;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture visant un accroissement de la gestion intégrée des ennemis des cultures et une réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole;
- Poursuite de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec afin d'améliorer la performance environnementale des piscicultures;
- Soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole;
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 1 061,9 M\$, en baisse de 5,3 M\$, soit de 0,5 %, par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution s'explique principalement par l'effet net de l'augmentation du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et de la diminution du remboursement du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec antérieur au 31 mars 2010, lequel est assumé par le gouvernement.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses 2013-2014 est supérieur de 9,7 M\$ à la dépense probable 2012-2013. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du rythme de dépenses du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses 2013-2014 et la dépense probable 2012-2013 est dû à la révision du remboursement du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec antérieur au 31 mars 2010. La partie de la subvention annuelle versée à La Financière agricole du Québec réservée à ce remboursement passe ainsi de 30,0 M\$ à 15,0 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	433 900,7	9 716,3	424 499,4	424 184,4
2. Organismes d'État	627 990,3	(15 061,2)	643 084,5	643 051,5
Total	1 061 891,0	(5 344,9)	1 067 583,9	1 067 235,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 807	(26)	—	1 833

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2013-2014, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget de 37,4 M\$, soit une diminution de 1,2 M\$ par rapport à 2012-2013. En 2013-2014, le Ministère complétera la construction du laboratoire d'épidémiologie et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et poursuivra les projets prévus au Plan québécois des infrastructures.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH, ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	37 413,8	(1 165,0)	38 578,8
Prêts, placements, avances et autres	3 660,0	3 160,0	500,0
Total	41 073,8	1 995,0	39 078,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 087,8	9 072,1
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 902,5	3 979,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	689 174,0	615 000,0	686 303,0	630 000,0

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, d'Infrastructure Québec, du Centre de services partagés du Québec et de la Société immobilière du Québec.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières. De plus, il contribue, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux ministères et organismes, tout en s'assurant de la qualité et de l'adéquation de ses services à leurs besoins. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.

Les organismes

La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure Québec conseille le gouvernement sur toute question relative aux projets majeurs d'infrastructure publique et fournit des services d'expertise en la matière aux organismes publics.

Quant au Centre de services partagés du Québec, il fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

Enfin, la Société immobilière du Québec met à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et leur fournit des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Pour l'exercice 2013-2014, les choix budgétaires du Secrétariat sont en fonction des orientations stratégiques qui visent à transformer les façons de faire, tout en reconnaissant l'excellence et l'efficacité de la fonction publique, et visent une gestion rigoureuse des fonds publics. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

ORIENTATION 1

Transformer les façons de faire

Actions envisagées

- Renouveler le cadre de gestion des ressources humaines de la fonction publique;
- Renforcer l'expertise et développer les compétences du personnel de la fonction publique;
- Réviser les processus de recrutement afin de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail permettant le renouvellement de la fonction publique;
- Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique;
- Réviser les processus organisationnels en vue d'améliorer la performance.

ORIENTATION 2

Veiller à une gestion rigoureuse des ressources publiques

Actions envisagées

- Proposer des actions favorisant le respect de la politique budgétaire pour un contrôle des dépenses et du niveau de l'effectif;
- Élaborer et mettre en œuvre le cadre de gouvernance des projets d'infrastructure publique;
- Assurer la planification, le suivi et le contrôle des investissements en infrastructures publiques;
- Mettre en œuvre le cadre de gouvernance en ressources informationnelles;
- Renforcer l'encadrement des projets en ressources informationnelles;
- Maintenir et développer l'expertise nécessaire pour que l'État et les Québécois puissent profiter du rendement des investissements des fonds publics;
- Développer et mettre en œuvre des mesures d'intégrité en matière de contrats publics;
- Élaborer ou réviser des outils pour accroître et faciliter l'appropriation de saines pratiques de gestion.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique oriente ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, d'Infrastructure Québec, de Services Québec, du Centre de services partagés du Québec, de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Société immobilière du Québec.

Le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 954,5 M\$, soit une hausse de 128,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. En excluant le Fonds de suppléance, la hausse est de 2,2 M\$.

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par les coûts de mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) et de la stratégie gouvernementale de gestion des ressources humaines compensée par l'application de mesures d'économie.

PROGRAMME 2

Fonctions gouvernementales

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics. Il assure le financement de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi les sommes nécessaires aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, une provision pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information ainsi qu'un fonds dédié aux sinistres.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est principalement attribuable au soutien financier relatif aux activités de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, compensée par l'application de mesures d'économie afin de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, notamment dans la réalisation de certains projets reliés au domaine des technologies de l'information.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en baisse de 0,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 346,6 M\$, dont 342,2 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2013-2014 s'élève à 260,9 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	94 553,5	1 232,1	90 892,1	93 321,4
2. Fonctions gouvernementales	248 385,5	1 200,6	243 564,2	247 184,9
3. Commission de la fonction publique	4 056,5	(200,0)	4 256,5	4 256,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	—	346 605,3	346 605,3
5. Fonds de suppléance	260 923,8	125 875,1	234 480,0	135 048,7
Total	954 524,6	128 107,8	919 798,1	826 416,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	612	5	—	607

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations est dédié au développement des systèmes d'information du Secrétariat du Conseil du trésor. Il intègre également une provision de 20,6 M\$ pour la réalisation de projets gouvernementaux reliés au domaine des technologies de l'information.

Le budget comprend également des provisions totalisant 775,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ces provisions ont pour but de pourvoir, entre autres, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice.

Un montant de 682,7 M\$ était prévu en 2012-2013 relativement à la révision au 31 mars 2011 de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement. Ce montant n'est plus requis en 2013-2014.

Un autre montant de 2,0 M\$ a été prévu à la suite de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	27 500,0	—	27 500,0
Prêts, placements, avances et autres	777 270,0	(673 558,7)	1 450 828,7
Total	804 770,0	(673 558,7)	1 478 328,7

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission de la fonction publique	4 056,5	4 256,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	705 000,0	—	720 820,5	—
Infrastructure Québec	14 086,2	—	13 594,1	—
Société immobilière du Québec	872 807,2	—	856 812,7	—

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds relatif à certains sinistres

Le Fonds relatif à certains sinistres est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles supportées par les ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au financement des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par les sinistres suivants : les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 qui ont affecté les régions désignées par le gouvernement et la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

À la suite de l'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16), le Fonds relatif à certains sinistres intègre dorénavant les activités du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête de verglas.

L'affectation budgétaire au Fonds relatif à certains sinistres est pourvue par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune au montant de 12,2 M\$ et par le portefeuille ministériel au montant de 0,5 M\$. Ces sommes permettent de répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à l'effet de verser à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau d'électricité. Elles couvrent essentiellement les frais financiers comptabilisés à ce fonds spécial.

Les investissements prévus en 2012-2013 concernent uniquement le programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées par les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996, notamment la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à certains sinistres				
Dépenses	12 675,0	475,0	12 588,0	388,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

CONSEIL EXÉCUTIF

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;
- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la participation citoyenne, de la laïcité et de l'identité, de la région métropolitaine, de la région de la Capitale-Nationale et du développement nordique. À ce titre :
 - Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre délégué dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir la ministre déléguée dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone, notamment dans le cadre du développement nordique, et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister la première ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale dans ce domaine. Il élabore et met en œuvre la politique québécoise de la jeunesse et le plan d'action qui en découle;
 - Le Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne consiste à assister le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement en ce qui a trait aux institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la participation citoyenne, ainsi qu'en matière de laïcité et d'identité. En raison de son champ d'expertise, ce secrétariat est également appelé à collaborer avec d'autres instances ministérielles et gouvernementales à l'analyse et à l'élaboration de projets ayant une incidence en ces matières;

- La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics;
- Le Secrétariat à la région métropolitaine, sous la responsabilité du ministre responsable de la région de Montréal, a pour mandat de donner avis au ministre responsable de la région de Montréal ainsi qu'au gouvernement sur toute question ou mesure ayant un impact significatif sur la région métropolitaine de Montréal et d'assurer le secrétariat du Comité ministériel de la région métropolitaine. De plus, il assure la coordination et la cohérence des activités et des interventions gouvernementales relatives à la métropole. Le Secrétariat à la région métropolitaine favorise la concertation avec les partenaires impliqués dans le développement de la région afin de favoriser la cohérence et la convergence de l'ensemble des interventions, ainsi que l'essor et le dynamisme de la région métropolitaine;
- Le Secrétariat à la Capitale-Nationale, sous la responsabilité de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, a pour mission de contribuer au développement social, culturel, touristique et économique de la région de la Capitale-Nationale et de favoriser la concertation des partenaires gouvernementaux et régionaux qui participent à l'essor de la région;
- Situé administrativement au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat au développement nordique, sous la responsabilité de la ministre des Ressources naturelles, a pour mission d'assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l'ensemble des acteurs qui les influencent. Il veille à optimiser l'ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction des priorités ministérielles, ainsi que des orientations et des axes d'intervention inscrits au Plan stratégique 2009-2013 du Ministère.

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 10,3 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décision;

- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 15,5 M\$ seront utilisées afin d'améliorer les communications gouvernementales.

Actions envisagées

- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales et assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementale;
- Traiter les demandes des ministères et organismes relativement à leurs activités de communication en vue de leur approbation ou de leur financement;
- Constituer et coordonner des équipes projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Poursuivre le développement d'outils de gestion qui favorisent la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- Renforcer graduellement l'utilisation de la recherche et de l'évaluation, notamment en introduisant des objectifs mesurables dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi plus étroit des dépenses en communication et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics;
- Poursuivre l'amélioration des communications gouvernementales par la formation et le partage de l'expertise et des façons de faire.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au Canada

Une enveloppe de 15,3 M\$ sera consacrée à l'affirmation des intérêts et des compétences du Québec au Canada.

Coordination gouvernementale et relations intergouvernementales renforcées

Actions envisagées

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Secrétariat;

- Assurer, par différentes interventions et actions, particulièrement auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- Poursuivre la promotion de relations harmonieuses avec les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Diplomatie publique proactive

Actions envisagées

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et ses positions auprès du public et contribuer au développement de marchés et de réseaux par le biais de sa représentation au Canada;
- Soutenir diverses initiatives en matière de francophonie canadienne, notamment le Congrès mondial acadien, prévu du 8 au 24 août 2014 dans l'Acadie des terres et forêts. Ce territoire regroupe le Témiscouata, le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et le nord du comté d'Aroostook au Maine.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 231,0 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des milieux autochtones pleinement épanouis au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum socioéconomique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh (2006) et lors de la rencontre Katimajit de Kuujjuak (2007);
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative;
- Coordonner les relations avec les Autochtones dans le cadre du développement nordique.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuivra en 2013-2014. Une somme de 52,5 M\$, dont un montant d'environ 2,0 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à sa réalisation au cours de sa cinquième année. Cette stratégie vise à répondre aux enjeux de société actuels et aux priorités gouvernementales et à s'assurer que la jeunesse québécoise soit mieux préparée à relever les défis du futur marché de l'emploi, qu'elle soit prête à œuvrer dans le respect de la diversité qui compose la société québécoise et qu'elle prenne sa juste place dans le nouvel espace mondial.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'inscrit dans le cadre des orientations de la Politique québécoise de la jeunesse. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse continuera à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

- Réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Poursuivre les travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET PARTICIPATION CITOYENNE

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 5,8 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance et le développement d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Institutions démocratiques et participation citoyenne

Des ressources de 1,0 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et de participation citoyenne.

Actions envisagées

Institutions démocratiques

- Soutenir l'action du ministre responsable au regard de diverses lois et règlements de nature électorale;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et parlementaires;
- Procéder à des analyses et des études visant la modernisation des institutions démocratiques;
- Assurer le soutien aux ministères et organismes aux fins de l'application des lois de nature électorale;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Participation citoyenne

- Élaborer des solutions novatrices en matière de participation citoyenne. L'objectif étant de renforcer la relation entre les citoyens et l'État afin que la société civile participe davantage au processus d'élaboration des politiques publiques et de veiller à ce que les services publics répondent plus efficacement aux besoins de la population;
- Assumer un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de participation citoyenne;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales, et les conseiller sur l'ensemble des enjeux et problématiques relatives à la participation citoyenne.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,6 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci;
- Formuler en vertu de cette loi, des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des organismes publics et des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre les travaux en vue de l'actuelle révision quinquennale de la législation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels, notamment lors de la commission parlementaire portant sur le rapport de la Commission d'accès à l'information dans le cadre de la révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Laïcité et identité

Des ressources de 0,9 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de laïcité et d'identité.

Action envisagée

- Soutenir l'action du ministre responsable en effectuant différents travaux en matière de laïcité et d'identité, notamment en vue de l'élaboration d'un document de consultation publique sur les orientations gouvernementales devant conduire à l'adoption d'une charte québécoise de la laïcité.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Une enveloppe de 118,5 M\$ sera affectée aux activités de promotion et de développement de la région métropolitaine.

Actions envisagées

- Assurer le secrétariat du Comité ministériel de la région métropolitaine de Montréal. Ce comité est chargé de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination des activités gouvernementales et leur cohérence sur le territoire de la métropole;
- Appuyer la mise en œuvre de plans d'action métropolitains, notamment le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et assurer le suivi de certaines ententes de financement entre le gouvernement et la CMM pour la réalisation de projets métropolitains;
- Soutenir financièrement les initiatives métropolitaines visant le développement et le rayonnement de la métropole;
- Effectuer le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et les villes de Montréal et de Laval, notamment l'entente de 175,0 M\$ pour le soutien au développement économique de Montréal, les ententes pour le financement de 19 centres locaux de développement à Laval et à Montréal et autres ententes financières;

- Coordonner et assurer le secrétariat de différents comités métropolitains, notamment, le Comité sous-ministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine, la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement, les conférences administratives régionales de Montréal et de Laval, et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail de Laval et de Montréal.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE

Secrétariat à la Capitale-Nationale

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) a pour mission de contribuer au développement et à la diversification économique de la région tout en suivant la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenaires institutionnels, tels que les centres locaux de développement, la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté.

Commission de la capitale nationale du Québec

Quant à la Commission de la capitale nationale du Québec, organisme parapublic et mandataire du gouvernement, elle s'acquitte d'une triple mission à l'égard de la capitale nationale, soit de contribuer à son aménagement et à son embellissement, d'en faire la promotion par un programme varié d'activités de découverte et de commémoration et de conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut.

Actions envisagées

- Accroître la participation du SCN dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures visant le développement de la région de la Capitale-Nationale;
- Soutenir le développement de la région, notamment dans la réalisation de projets structurants, en utilisant le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en complémentarité des autres programmes existants;
- Privilégier la concertation et l'approche collaborative dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement avec les instances locales et régionales.

DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

Un budget de 5,0 M\$ sera affecté à la coordination, à l'accompagnement et au soutien des efforts du gouvernement dans le développement du territoire nordique.

Actions envisagées

- Coordonner l'action gouvernementale en milieu nordique en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés, ainsi qu'avec les structures existantes;
- Accompagner les communautés en leur fournissant des ressources-conseils et des outils adaptés aux réalités nordiques;
- Soutenir les efforts du gouvernement dans le développement de ses stratégies et de ses politiques en milieu nordique;

- Conseiller le gouvernement dans le déploiement d'une politique de développement nordique et veiller à sa mise en œuvre et à sa promotion aux niveaux national et international;
- Fournir aux communautés des ressources-conseils et des outils adaptés aux réalités nordiques.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 551,1 M\$ et s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire 2013-2014.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme correspond à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer la première ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la première ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 60,1 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste;

- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 15,3 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la ministre déléguée aux Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'élève à 231,0 M\$, soit une diminution de 11,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est principalement liée à la nature et à l'évolution des ententes conclues avec les nations et communautés autochtones.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien à la première ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 53,5 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 6
Institutions démocratiques et Participation citoyenne

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de laïcité, de citoyenneté et d'identité. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne;
- Commission d'accès à l'information;
- Institutions démocratiques et Participation citoyenne;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- Laïcité et identité.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 9,6 M\$. L'augmentation par rapport à la dépense probable 2012-2013 s'explique essentiellement par l'ajout de nouvelles responsabilités à l'égard de la laïcité, de la citoyenneté et de l'identité rattachées à ce programme.

PROGRAMME 7

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants ainsi qu'en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'élève à 118,5 M\$. La diminution de 14,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 découle essentiellement du report de versements liés à des programmes de soutien à la région métropolitaine.

PROGRAMME 8

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Commission de la capitale nationale du Québec.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme totalise 62,2 M\$, soit une diminution de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par une révision des programmes et activités ainsi que par une diminution des montants relatifs au remboursement du service de dette.

PROGRAMME 9

Développement nordique

Ce nouveau programme vise à coordonner les actions de développement du Nord québécois de façon durable et intégrée. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement. Le Secrétariat au développement nordique sera financé à même le Fonds du Plan Nord et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits au Budget de dépenses 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	—	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	60 136,3	333,2	62 865,6	59 803,1
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	15 302,9	474,0	13 828,9	14 828,9
4. Affaires autochtones	230 959,2	(11 664,1)	241 753,3	242 623,3
5. Jeunesse	53 541,4	405,6	53 367,9	53 135,8
6. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	9 619,9	1 008,8	7 021,5	8 611,1
7. Promotion et développement de la région métropolitaine	118 543,2	(14 588,5)	131 034,2	133 131,7
8. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 244,4	(3 276,1)	65 580,7	65 520,5
9. Développement nordique	— ¹	—	—	—
Total	551 096,2	(27 307,1)	576 201,0	578 403,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	712	(9)	—	721

¹ Le programme Développement nordique sera financé à même le Fonds du Plan Nord.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 2,0 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	1 579,6	30,0	1 549,6
Prêts, placements, avances et autres	456,5	350,0	106,5
Total	2 036,1	380,0	1 656,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission d'accès à l'information	5 751,5	6 052,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	3 122,7	2 850,4	3 253,4	2 850,4
Commission de la capitale nationale du Québec	18 833,5	16 405,4	18 832,5	16 219,5

CULTURE ET COMMUNICATIONS

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

Les douze organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal Société du Grand Théâtre de Québec Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec Musée national des beaux-arts du Québec Musée de la Civilisation Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec ¹
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

¹ Anciennement la Commission des biens culturels du Québec.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2011-2015² qui comporte des enjeux budgétaires importants.

ORIENTATIONS 1 ET 2

Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec

Le Ministère affectera 156,0 M\$ à ces deux orientations en 2013-2014, notamment pour le partenariat municipal et régional, le patrimoine culturel et pour les immeubles et les équipements culturels.

Actions envisagées

- Susciter l'adhésion des partenaires des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture;
- Augmenter le nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel orientées vers les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire;
- Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel;
- Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État.

ORIENTATION 3

Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère affectera 5,3 M\$ à cette orientation.

Action envisagée

- Soutenir les médias communautaires dans l'ensemble des régions du Québec.

ORIENTATION 4

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère affectera 16,1 M\$ à cette orientation pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

² Cette section ne présente pas les orientations 7 (Consolider l'intervention gouvernementale et le partenariat local, régional et national pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes) et 8 (Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale) car elles concernaient les enjeux budgétaires de la Condition féminine qui ne relève plus du ministère de la Culture et des Communications.

Actions envisagées

- Consolider le développement des marchés pour la culture québécoise;
- Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde.

ORIENTATION 5

Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique

Le Ministère affectera 0,5 M\$ à cette orientation pour les interventions en matière de technologie numérique.

Action envisagée

- Avoir une vision commune en matière de contenus culturels numériques sur le plan de l'accès et du développement.

ORIENTATION 6

Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle

Le Ministère affectera 1,5 M\$ à cette orientation pour la concertation interministérielle.

Action envisagée

- Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, développement territorial, développement durable et interculturelisme).

ORIENTATION 9

Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises

Le Ministère affectera 47,1 M\$ à cette orientation touchant la performance de notre organisation.

Action envisagée

- Mise en œuvre de la stratégie commune en matière de services partagés au sein du portefeuille ministériel.

AUTRE

Soutien aux organismes et aux sociétés d'État

Le Ministère affectera 405,5 M\$ aux organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre en 2013-2014 en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 86,7 M\$³ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 64,2 M\$³ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 59,8 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;

³ Ce montant inclut les sommes allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles en soutien aux orientations 4 et 5.

- 14,6 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 5,4 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 78,5 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 24,3 M\$ au Musée de la Civilisation, 14,7 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,8 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 18,3 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 29,2 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

La répartition budgétaire 2013-2014 selon les orientations¹ et le soutien aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre

	M\$	%
Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise et Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec	156,0	24,7
Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois	5,3	0,8
Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	16,1	2,5
Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique	0,5	0,1
Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle	1,5	0,2
Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises	47,1	7,5
Soutenir les sociétés d'État et les organismes qui contribuent au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture	405,5	64,2
Total	632,0	100,0

¹ Les orientations correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2011-2015 en matière de culture et de communications qui comportent des enjeux budgétaires importants. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement de la Maison symphonique de Montréal.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 631,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 12,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la hausse des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, tel que prévu à l'entente de partenariat public-privé, par une variation du service de dette subventionnée, compensée par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2013-2014 et leur part respective sont : 304,0 M\$ pour des programmes d'aide, 257,0 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 254,6 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de société d'État, 55,9 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 14,1 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une augmentation de 6,6 M\$ qui s'explique principalement par un ajustement des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, tel que prévu à l'entente de partenariat public-privé, ainsi que par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 6,2 M\$ dans ce programme s'explique par une variation du service de dette subventionnée compensée par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	58 919,0	6 651,5	54 386,1	52 267,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	572 073,4	6 195,1	566 579,9	565 878,3
Total	630 992,4	12 846,6	620 966,0	618 145,8
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 756,8	(973,0)	4 729,8	4 729,8
Total	634 749,2	11 873,6	625 695,8	622 875,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	357	(11)	—	368

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	6 054,8	—	6 054,8
Prêts, placements, avances et autres	835,0	835,0	—
Total	6 889,8	835,0	6 054,8

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Conseil du patrimoine culturel du Québec	589,5	598,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	90 533,1	78 474,1	91 195,1	77 759,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	87 544,3	86 674,2	90 081,0	89 397,3
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	33 231,8	29 205,5	33 721,0	29 547,6
Musée d'Art contemporain de Montréal	11 544,4	9 817,8	12 178,3	9 609,8
Musée de la Civilisation	30 641,5	24 320,0	30 209,7	24 461,9
Musée national des beaux-arts du Québec	18 308,6	14 666,7	18 167,0	13 957,9
Régie du cinéma	5 430,6	—	5 208,7	—
Société de développement des entreprises culturelles	73 708,8	64 193,7	74 316,6	64 939,7
Société de la Place des Arts de Montréal	32 209,4	14 602,4	32 996,7	15 853,5
Société de télédiffusion du Québec	80 562,8	59 760,8	82 297,2	62 133,1
Société du Grand Théâtre de Québec	10 682,9	5 391,0	10 802,2	5 399,0

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (2011, chapitre 21);
- Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : Études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.

En vertu du Discours sur le budget 2006-2007, les sommes versées à ce fonds sont de 10,0 M\$⁴ par année jusqu'en 2019-2020 pour atteindre un total de 135,0 M\$ à cette date. Les projets réalisés par le Fonds sont financés en partenariat avec les intervenants du milieu pour un montant de l'ordre de 65,0 M\$. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements totaux de 200,0 M\$ qui seront consacrés à la culture.

À la suite du Discours sur le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012, le ministre des Finances et de l'Économie présentera un projet de loi omnibus à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps 2013. Ce projet de loi permettra d'augmenter, à compter de 2012-2013, le prélèvement annuel sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac qui sera versé au Fonds du patrimoine culturel québécois de 10,0 M\$ à 15,5 M\$.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	20 991,9	—	24 383,4	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

⁴ Pour l'année financière 2006-2007, le montant versé à ce fonds a été de 5,0 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement, Faune et Parcs » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et la Fondation de la faune du Québec (FFQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. De plus, ils misent sur le respect de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine naturel pour contribuer au développement durable du Québec avec la collaboration de leurs partenaires.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Assure l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement dans le cadre d'activités de contrôle et d'analyse environnementale;
- Coordonne les actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- Coordonne les actions en matière de lutte aux changements climatiques;
- Développe un réseau d'aires protégées comprenant notamment des parcs nationaux afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- Assure la conservation et la mise en valeur de la faune;
- Gère le domaine hydrique du Québec notamment par l'exploitation de barrages publics et la surveillance de leur sécurité.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources. La SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics, dont les parcs nationaux du Québec méridional. La Fondation de la faune du Québec fait la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction, notamment, des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2009-2014 ainsi que de l'intégration de la Faune à la mission du Ministère.

ORIENTATION 1

Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1) et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 de manière à ce que les ministères et organismes gouvernementaux concilient les dimensions environnementale, sociale et économique dans leurs activités de développement et prennent en compte les principes de développement durable.

Actions envisagées

- Bonifier le Plan d'action ministériel 2008-2015¹ de développement durable et poursuivre sa mise en œuvre;
- Améliorer les outils de prise en compte des principes de développement durable et poursuivre l'accompagnement auprès d'organisations gouvernementales;
- Déposer au gouvernement le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable 2006-2013 et un rapport quinquennal sur la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013¹.

ORIENTATION 2

Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Le Ministère assurera la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). Ce plan d'action bonifié poursuit la démarche amorcée dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES constitue l'instrument économique privilégié par le gouvernement pour favoriser la réduction des GES. En outre, le PACC 2013-2020 va permettre de renforcer la résilience de la société québécoise face aux impacts des changements climatiques dans le cadre de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.

Actions envisagées

- Assurer et coordonner la fermeture et le suivi du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- Bonifier le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020;
- Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines;
- Poursuivre la mise en place du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

¹ La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été prolongée par le gouvernement jusqu'au 31 décembre 2014 et le Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable jusqu'au 31 mars 2015.

ORIENTATION 3

Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées en terres publiques et en terres privées, y compris le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder la diversité biologique. Cette démarche porte une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares, des espèces et des habitats menacés ou vulnérables.

Actions envisagées

- Doter le Ministère d'un cadre ministériel de conservation et de gestion durable de la biodiversité;
- Poursuivre les travaux de protection du territoire en vue d'atteindre 12 % d'aires protégées d'ici 2015, comprenant des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques projetées;
- Poursuivre les travaux d'inventaire nécessaires à l'amélioration de la connaissance environnementale et biologique sur le territoire du Québec nordique.

ORIENTATION 4

Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il poursuivra les études et les recherches sur le gaz de schiste. Enfin, le Ministère entend poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne.

Actions envisagées

- Proposer un nouveau cadre ministériel de protection de l'eau potable;
- Confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement les résultats de l'évaluation environnementale stratégique et le mandat de consultation public;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2011-2015 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

ORIENTATION 5

Améliorer la sécurité environnementale

Pour améliorer la sécurité environnementale, le Ministère poursuit la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques. Le Ministère acquiert de nouvelles connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent pour améliorer leur gestion environnementale. De plus, le Ministère améliore l'efficacité du contrôle environnemental, notamment après avoir proposé au gouvernement un renforcement du régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et en adoptant progressivement une approche basée sur le risque dans ses interventions de contrôle.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux de modernisation afin d'augmenter la sécurité de certains barrages face aux changements climatiques, notamment en finalisant les interventions pour les barrages au pourtour du lac Kénogami ainsi que pour les barrages Sartigan et des Quinze;
- Acquérir de nouvelles connaissances sur la présence de contaminants d'intérêt émergent, sur leur comportement de même que sur leurs effets sur les écosystèmes;
- Renforcer le contrôle environnemental sur le territoire du Québec nordique ainsi que pour l'industrie minière, l'industrie gazière et pétrolière, et en matière d'eau potable;
- Consolider la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement relatives aux amendes pénales et aux sanctions administratives pécuniaires.

ORIENTATION 6

Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère poursuivra l'amélioration de son approche en matière de prestation de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que l'optimisation de ses façons de faire. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement. De plus, le Ministère entend améliorer l'efficacité de ses services et leur accessibilité. Les citoyens, les entreprises et les organismes publics pourront recevoir davantage de services en ligne.

Actions envisagées

- Optimiser l'accessibilité de l'information sur le site Web ministériel;
- Ajouter des outils de services en ligne;
- Mettre en place un programme de formation pour les inspecteurs et les analystes qui traitent les demandes d'autorisations.

NOUVEAU DOMAINE D'INTERVENTION

Intégration de la Faune à la mission du Ministère

Les responsabilités liées au secteur de la Faune ont été intégrées au nouveau ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 20 septembre 2012. La protection et la valorisation des ressources fauniques constituent les principales priorités de l'exercice 2013-2014.

Actions envisagées

- Assurer la protection de la faune sur l'ensemble du territoire québécois ainsi que la sécurité du public à l'égard de certains animaux importuns en milieu urbain;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'intervention pour lutter contre les maladies de la faune et les espèces exotiques envahissantes;
- Valoriser l'exploitation durable du potentiel faunique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2013-2014 s'établit à 273,1 M\$, en hausse de 2,4 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Il se répartit en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement et de la faune par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection et la mise en valeur des milieux de vie, des écosystèmes et des espèces fauniques et floristiques. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme augmente de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est notamment attribuable aux ressources allouées au Ministère pour la modernisation des barrages publics, à l'ajout d'un montant au programme ClimatSol ainsi qu'à l'augmentation des sommes accordées au service de dette lié aux investissements de la Société des établissements de plein air du Québec dans les parcs et les réserves fauniques.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2013-2014 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	267 855,7	6 341,5	272 045,1	261 514,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	(3,5)	5 273,5	5 273,5
Total	273 125,7	6 338,0	277 318,6	266 787,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 450	—	—	2 450

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques.

L'augmentation de 13,5 M\$ du budget d'immobilisations 2013-2014 s'explique principalement par l'augmentation des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures pour la modernisation des barrages publics.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	61 417,2	13 500,0	47 917,2
Prêts, placements, avances et autres	9 080,7	9 070,7	10,0
Total	70 497,9	22 570,7	47 927,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	5 273,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	7 623,0	878,1	6 185,9	990,1
Société des établissements de plein air du Québec	132 588,0	26 101,4	121 772,0	22 722,4
Société québécoise de récupération et de recyclage	48 466,1	—	43 348,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	448 217,5	—	477 698,3	—
Investissements	6 582,3		4 138,1	
Effectif (ETC)	—		—	

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la compose;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère est chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission consultative de l'enseignement privé. De par sa loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet. La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Il donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 10 205,4 M\$ en 2013-2014. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux de l'éducation. La répartition est la suivante : 81,1 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 6,1 % au fonctionnement, 8,1 % au service de la dette et 4,7 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2013-2014, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

- La lutte contre le décrochage scolaire, notamment par l'implantation progressive de la maternelle quatre ans à temps plein dans les milieux défavorisés;
- Le soutien aux enseignants, notamment par l'ajout de ressources professionnelles et de soutien dans les écoles primaires et secondaires;
- Le développement d'un nouveau programme de l'enseignement de l'histoire et la promotion de la culture au Québec, notamment par le renouvellement du protocole d'entente Culture-Éducation et l'intégration à celui-ci d'un volet Artistes en résidence;
- La promotion d'un mode de vie sain et actif et l'épanouissement des enfants québécois, notamment par l'attribution des subventions dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives II, financé par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 9 141,4 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance et du fonctionnement du réseau.

La lutte contre le décrochage est au centre de l'action en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire. Cette action prend appui sur :

- La stratégie d'action visant la lutte contre le décrochage, dont notamment la réduction du nombre d'élèves par classe au primaire, l'offre d'accompagnement individualisé aux élèves du secondaire et l'augmentation de l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;
- L'amélioration des services de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Un meilleur apprentissage de la lecture;

- La Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;
- L'implantation progressive de la maternelle 4 ans à temps plein dans les milieux défavorisés;
- L'accès à davantage de jeunes à l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, à la fin du primaire.

Par ailleurs, les ententes conclues avec les représentants des employés du secteur public de l'éducation ont entraîné des engagements pour l'exercice financier 2013-2014, notamment un investissement de 22,6 M\$ pour la réduction de la taille des groupes de 1^{re} et 2^e années du secondaire et pour la bonification du programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

La formation professionnelle et la formation continue permettent à un individu d'avoir une formation de base solide lui permettant d'accéder au marché du travail, de maintenir et rehausser son niveau de compétence et de reconnaître ses acquis et ses compétences sa vie durant.

Le budget de dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire inclut 719,2 M\$ pour la formation professionnelle et 285,3 M\$ pour la formation générale des adultes.

Alors que le Québec aura près de 730 000 emplois à combler d'ici 2015 et 1,4 million d'ici 2020, la formation professionnelle et technique se révèle être la solution à privilégier pour 31,7 % de cette nouvelle main-d'œuvre québécoise.

De plus, le Ministère investit dans l'amélioration de l'offre de formation, notamment en la diversifiant sur l'ensemble du territoire québécois ou en augmentant la capacité d'accueil du réseau public, et ce, pour les domaines stratégiques et prioritaires de développement. Les sommes prévues aux plans quinquennaux d'investissements en formation professionnelle pouvoient au financement des actions visant la bonification de l'offre de formation.

La mondialisation des marchés et l'évolution rapide des besoins de main-d'œuvre qualifiée ont un impact significatif sur l'adéquation avec l'offre de formation. Avec les partenaires des milieux de l'éducation et du marché du travail, les travaux d'amélioration continue des programmes de formation professionnelle visent à ce qu'ils soient adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail.

Ces travaux contribueront à former une main-d'œuvre plus compétente et plus polyvalente pour répondre aux exigences des employeurs et contribuer ainsi à la compétitivité du Québec. Ils permettront également de développer la polyvalence des personnes diplômées en formation professionnelle et technique, ce qui constitue un atout à la fois pour les citoyennes et les citoyens de même que pour l'industrie.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 38,1 M\$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 30,6 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.

ADMINISTRATION

À l'administration, un budget de 138,0 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère. Une partie de ce montant permettra de soutenir certains besoins administratifs du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 10 205,4 M\$ en 2013-2014 s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Les dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmentent de 182,9 M\$ en 2013-2014, soit de 1,8 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permet notamment :

- Le financement des différents facteurs de croissance du réseau de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, notamment les paramètres salariaux, les effets de clientèle et la dette subventionnée;
- La mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6^e année du primaire et du programme La culture du sport à l'école secondaire publique;
- La bonification de certains programmes au secteur du loisir et du sport, soit des enveloppes additionnelles pour Placements Sports, le programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs et le Défi sportif AlterGo;
- La réduction du nombre d'élèves par classe au 1^{er} cycle du secondaire, l'ajout de ressources professionnelles et la bonification des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action du réseau d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en lui fournissant les services nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du loisir et du sport et d'un organisme de consultation du domaine de l'enseignement privé.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une augmentation de 2,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, qui a diminué en raison d'un resserrement des dépenses administratives ainsi qu'à une diminution de la dépense de rémunération reflétant le rajeunissement du personnel.

PROGRAMME 2

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2012-2013 est de 175,7 M\$, soit 2,0 %. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$ dont les crédits apparaissent en 2013-2014 au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. En excluant de la dépense probable ce montant de crédits, l'augmentation réelle pour ce programme sur base comparable serait de 2,8 %, soit 251,5 M\$.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau.

PROGRAMME 3

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 5,0 M\$ en 2013-2014 par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est due aux annonces du Discours sur le budget 2012-2013 sur la bonification de certains programmes au secteur du loisir et du sport, soit des enveloppes additionnelles de 3,0 M\$ pour Placements Sports, 1,5 M\$ pour le programme d'assistance financière pour les centres communautaires de loisirs et 0,5 M\$ pour le Défi sportif AlterGo.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	138 023,7	2 176,1	138 361,7	135 847,6
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 141 354,8	175 736,3	9 002 903,1	8 965 618,5
3. Développement du loisir et du sport	68 745,3	5 000,0	63 745,3	63 745,3
4. Régimes de retraite	857 240,1	—	857 240,1	857 240,1
Total	10 205 363,9	182 912,4	10 062 250,2	10 022 451,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	794	(18)	—	812

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2012-2013 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », un montant de 247,7 M\$ pour pourvoir en crédits les dépenses inscrites au cours des années antérieures pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations. En 2013-2014, aucun montant n'est requis à cet égard.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique également par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	7 065,1	—	7 065,1
Prêts, placements, avances et autres	968,2	(246 747,9)	247 716,1
Total	8 033,3	(246 747,9)	254 781,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission consultative de l'enseignement privé	110,9	110,0

ANNEXE 2**LE FONDS SPÉCIAL****Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique**

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du Fonds sont prélevés à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Ces revenus sont affectés à quatre programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- La construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- L'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et les mises en candidature requises à cette fin;
- Le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	72 379,6	—	73 352,5	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et à son développement social en :

- Contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- Soutenant le développement et la pleine utilisation du capital humain;
- Favorisant la solidarité et l'inclusion sociale;
- Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole;
- Favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par le Centre de services à la clientèle qui est réparti dans trois villes, soit Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et coordonne la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par le biais du Secrétariat Entraide.

Le Ministère a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Le Secrétariat à la condition féminine soutient la ministre dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte également sur les actions de trois directions générales qui proposent les orientations ministérielles ou agissent en soutien aux unités opérationnelles soit celles de la Direction générale des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire, de la Direction générale des services à la gestion et de la Direction générale de l'assurance parentale et du soutien aux opérations, ainsi que celles de la Direction du soutien à la gouvernance et des relations avec les citoyens.

Le Ministère agit en interaction avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il travaille également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires actifs notamment dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la défense collective des droits.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Plan stratégique 2011-2014 de la Commission des partenaires du marché du travail ainsi que des orientations en matière de condition féminine.

ORIENTATION 1

Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Avec les perspectives de décroissance de la population en âge de travailler, il devient essentiel de mobiliser tous les bassins de main-d'œuvre afin de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés. Parmi les populations qui composent les bassins de main-d'œuvre disponibles, certaines présentent des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population active en général. C'est particulièrement le cas des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 à 64 ans et des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou issues de minorités visibles.

Actions envisagées

- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail, plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes;
- Soutenir, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, 270 000 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à environ 135 000 personnes d'occuper un emploi à la suite d'une intervention terminée dans l'année;
- Mettre en œuvre la stratégie Tous pour l'emploi;
- Mobiliser et inciter les clientèles aptes au travail de l'assistance sociale à entreprendre des démarches pour intégrer un emploi par une intervention renforcée;
- Contribuer à favoriser l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, dont les personnes nouvellement arrivées au Québec, notamment en concevant, au besoin, des mesures particulières qui favorisent une intégration plus rapide à l'emploi;
- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs expérimentés qui le désirent et à favoriser la réintégration en emploi des chômeurs de 55 ans et plus.

ORIENTATION 2

Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité et soutenir le développement d'une culture de formation continue

Il importe que l'ensemble des partenaires du marché du travail non seulement mette en œuvre diverses actions favorisant la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, mais également s'assure que cette main-d'œuvre soit la plus compétente et productive possible.

Actions envisagées

- Dans le cadre de la stratégie Tous pour l'emploi, mobiliser les milieux de travail pour faire de la formation et du développement des compétences de la main-d'œuvre une priorité pour toutes les entreprises;

- Soutenir les efforts de formation et de qualification de la main-d'œuvre (avec ou sans emploi) avec une attention particulière pour la formation de base;
- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance, dans le contexte de rareté grandissante de la main-d'œuvre, d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant 11 000 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi;
- Favoriser, en lien avec les stratégies découlant du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et par l'action concertée d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre, la participation des personnes inscrites à des programmes de qualification et de reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs;
- Contribuer, par le biais de la Commission des partenaires du marché du travail, au développement d'une culture de formation continue en :
 - Mettant en œuvre l'initiative Investissement-compétences pour développer, chez les travailleurs et les entrepreneurs, une véritable culture de formation continue;
 - Favorisant l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre;
 - Augmentant la proportion des entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (chapitre D-8.3) qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation;
 - Contribuant à l'augmentation du taux de formation en entreprise;
 - Augmentant le nombre de travailleurs ayant obtenu une reconnaissance ou une certification de leurs compétences acquises en milieu de travail;
 - Améliorant la connaissance des compétences à développer dans les entreprises souhaitant être plus concurrentielles sur le plan international.
- Favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, notamment par la reconnaissance des compétences, l'information sur le marché du travail et le Placement en ligne, dont le volet international et le nouveau volet portant sur le développement des régions nordiques de ce service, ainsi qu'en continuant à voir à la mise en œuvre des ententes de reconnaissance mutuelle avec la France;
- Travailler activement, dans certaines régions, à la mise en place d'une action concertée des divers ministères et organismes publics en vue d'assurer une utilisation optimale et efficiente des moyens mis en œuvre en matière de soutien au développement économique et de l'emploi.

ORIENTATION 3

Aider les personnes et les familles

L'action du Ministère s'inscrit dans une démarche visant à favoriser l'activation des prestataires de l'assistance sociale, à valoriser le travail, à améliorer l'incitation au travail, de même qu'à améliorer les conditions de vie, et ce, dans l'objectif de favoriser davantage la participation de toutes les personnes au marché du travail.

Actions envisagées

- Favoriser l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, afin d'accroître la proportion des prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;
- Soutenir l'intégration en emploi des jeunes adultes de moins de 25 ans en proposant des actions visant la recherche de solutions alternatives au recours à l'assistance sociale et favorisant la sortie de l'aide pour une durée prolongée.

ORIENTATION 4

Soutenir le dynamisme des milieux et l'action communautaire

Par la signature des Alliances pour la solidarité, le Ministère et ses partenaires permettent aux collectivités de mieux planifier et de mieux coordonner leurs efforts, rapprochant de façon significative la gestion des fonds et le processus décisionnel de l'action à l'échelle locale et régionale.

Action envisagée

- Suivre la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité avec les Conférences régionales des élus, la Ville de Montréal et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

ORIENTATION 5

Se distinguer comme employeur attrayant

À l'instar d'autres organisations privées ou publiques, le Ministère compose avec un renouvellement de son effectif lié aux nombreux mouvements de personnel, dont les départs à la retraite. Afin de maintenir des services accessibles et performants, le Ministère doit adopter des approches novatrices et mobilisatrices pour attirer, développer et retenir son personnel, dans un contexte de concurrence entre les organisations.

Actions envisagées

- Poursuivre les étapes pour l'obtention de la certification Entreprise en santé du Bureau de normalisation du Québec afin de contribuer de façon significative à la santé physique et psychologique des personnes en milieu de travail;
- Poursuivre les initiatives de la Démarche ministérielle d'amélioration continue de la santé et de la qualité de vie au travail.

ORIENTATION 6

Assurer des services accessibles et performants

Le souci de maintenir un taux de satisfaction élevé pour les clientèles, dans une organisation en profonde mutation quant à ses modes de prestations et ses effectifs, commandera des actions soutenues et une transformation dans les façons de réaliser la mission.

Actions envisagées

- Emploi-Québec poursuivra ses travaux en vue de l'adaptation de son modèle d'affaires, basé sur une prestation de services multimode, afin de pouvoir faire face aux mutations du marché du travail et à l'évolution du profil et des habitudes de ses clientèles;
- Le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, poursuivra ses travaux afin de proposer une vision globale et d'adopter une approche intégrée pour l'ensemble de ses interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

ORIENTATION 7

Consolider l'intervention gouvernementale et la concertation avec les partenaires pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes

Malgré les progrès importants réalisés au cours des dernières années, l'égalité effective entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, coordonné par le Secrétariat à la condition féminine, prévoit la mise en œuvre de moyens concrets visant la progression de l'égalité entre les sexes. L'État ne peut toutefois agir seul et la conclusion d'ententes avec des partenaires clés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes constitue une voie en ce sens.

Actions envisagées

- Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;
- En matière d'égalité, conclure des ententes de partenariat et s'assurer du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des ententes de partenariat, notamment avec les conférences régionales des élus de même qu'avec les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau.

ORIENTATION 8

Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale

La déconstruction des stéréotypes sexuels permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités dans plusieurs domaines de la vie courante. Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 a fait de la promotion de modèles et de comportements égalitaires une de ses orientations majeures.

Action envisagée

- Réaliser ou soutenir des activités de sensibilisation destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux, sur la représentation idéalisée de l'image corporelle dans les médias et sur la persistance des stéréotypes sexuels ainsi que sur leurs effets dans les diverses sphères de la vie courante.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 4 225,2 M\$, soit une baisse de 121,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme totalise 817,4 M\$, soit une diminution de 55,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail et par des mesures d'optimisation générant des économies. Des budgets additionnels seront ajoutés en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme est de 2 955,8 M\$. Il s'agit d'une diminution de 50,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par la baisse de clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par l'ajout des sommes en 2012-2013 provenant principalement de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et par l'indexation des prestations qui compense en partie ces effets.

PROGRAMME 3 Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme est de 440,4 M\$, soit une diminution de 17,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par l'application de mesures de réduction de dépenses de fonctionnement et de rémunération ainsi que par un montant de 9,0 M\$ versé en 2012-2013 pour l'administration du Pacte pour l'emploi en provenance de la provision correspondante.

PROGRAMME 4 Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2013-2014 pour ce programme est de 11,6 M\$, soit une augmentation de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par la poursuite du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	817 398,7	(55 055,1)	846 134,8	872 453,8
2. Mesures d'aide financière	2 955 770,4	(50 768,9)	2 974 822,2	3 006 539,3
3. Administration	440 436,3	(17 118,3)	455 469,9	457 554,6
4. Condition féminine	11 562,0	1 563,6	10 486,4	9 998,4
Total	4 225 167,4	(121 378,7)	4 286 913,3	4 346 546,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	5 566	(156)	—	5 722

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2013-2014 du Ministère est de 28,5 M\$. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres », au montant de 25,7 M\$, s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	1 144,6	—	1 144,6
Prêts, placements, avances et autres	27 371,0	25 721,0	1 650,0
Total	28 515,6	25 721,0	2 794,6

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission des partenaires du marché du travail	1 701,9	1 701,4
Conseil du statut de la femme	3 968,5	3 928,2

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	27 681,8	26 212,0	25 076,7	24 566,0
Services Québec	93 760,0	—	93 674,5	—

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

Les revenus du fonds proviennent de Loto-Québec et du Ministère. Le niveau de dépenses 2013-2014 est prévu à 23,3 M\$.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La prévision de dépenses 2013-2014 est de 1 078,6 M\$.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 2006. Il est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 2,4 M\$ est prévue pour 2013-2014.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 14,3 M\$ en 2013-2014, respectant ainsi l'enveloppe reliée aux projets de développement en ressources informationnelles. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 18,0 M\$ en 2013-2014 comparativement à 18,3 M\$ en 2012-2013.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003. Pour l'exercice 2013-2014, des dépenses de 30,3 M\$ sont prévues à ce fonds.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	23 255,7	3 690,2	24 518,1	5 772,0
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	31	—	32	—
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 078 615,2	945 694,9	1 079 053,6	972 196,7
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	2 434,9	—	3 275,3	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	17 993,4	17 626,1	18 326,7	17 626,1
Investissements	14 268,0	—	14 268,0	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	30 314,9	25 892,8	27 337,1	25 906,5
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires, de l'aide financière aux études ainsi qu'aux secteurs de la science et de la technologie. Il vise à soutenir l'excellence et l'innovation dans ses champs de compétence en concertation avec les acteurs concernés.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, par exemple, le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le Conseil supérieur de l'éducation a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

Enfin, la Commission de l'éthique en science et en technologie a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. Elle a aussi pour fonction de susciter la réflexion de la population sur toute question relative aux enjeux éthiques liés au développement de la science et de la technologie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 6 337,0 M\$ en 2013-2014. L'essentiel de ce budget, soit 98,6 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement à l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 62,3 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 13,3 % au fonctionnement, 11,3 % au service de la dette et 13,1 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2013-2014, les priorités sont :

- La mise en œuvre des propositions découlant du Sommet et la coordination de ses chantiers;
- La tenue d'Assises en vue de l'élaboration de la Politique nationale de recherche et d'innovation, et la mise en œuvre de cette politique;
- Le maintien et le développement de relations approfondies avec les réseaux et les partenaires du Ministère.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 5 180,0 M\$ se répartit ainsi : 3 074,7 M\$, soit 59,4 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 105,3 M\$, soit 40,6 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure le maintien du réinvestissement effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement plus de 60,0 M\$ et de 20,0 M\$ en 2013-2014.

Le budget inclut également le réinvestissement de 187,0 M\$ provenant des transferts fédéraux annoncés en 2008-2009, permettant notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permet de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres, en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de taille modeste sis en régions.

Le budget 2013-2014 inclut le réinvestissement gouvernemental de 53,3 M\$ permettant d'accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, de renouveler le corps professoral, d'octroyer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, de favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi que d'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Aussi, conformément au plan de financement des universités, dont la mise en place a été annoncée lors des Discours sur le budget 2011-2012 et 2012-2013, le budget 2013-2014 inclut des ressources additionnelles pour le financement de la mesure favorisant la philanthropie au bénéfice des universités.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 45,0 M\$ en 2013-2014.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le budget 2013-2014 inclut près de 25,0 M\$.

Parmi les nombreux emplois qui sont et qui seront disponibles sur le marché du travail, une proportion importante requiert une formation technique. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts pour parachever l'implantation des programmes d'études techniques révisés et pour aider les régions à offrir davantage de formation de plus courte durée permettant de répondre rapidement à des pénuries de main-d'œuvre. Il maintiendra sa collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de relever les défis posés par la Stratégie gouvernementale de renouvellement des effectifs en santé et services sociaux et visant à améliorer la capacité du réseau à répondre aux pressants besoins de ce domaine en particulier.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant une somme de l'ordre de 35,8 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de services d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. Cette somme s'ajoute au soutien accordé aux universités de taille modeste sises en régions que le Ministère a instauré lors des récents réinvestissements, soit plus de 21,0 M\$. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère reconduit une enveloppe de 2,7 M\$ au soutien à la recherche dans ces mêmes universités.

En outre, depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total visant ce programme sera de 8,8 M\$.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'aide financière aux études, un budget de dépenses de 615,4 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget consacré au programme d'Aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte l'annulation de la hausse des droits de scolarité à l'université ainsi que les effets des bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 et en avril 2012 pour la partie de l'année d'attribution 2012-2013 qui se terminera en août 2013. Ces mesures sont annulées à compter de l'année d'attribution 2013-2014 tel qu'il a été annoncé au budget 2013-2014.

Le Budget de dépenses 2013-2014 ne prend pas en compte les annonces effectuées à l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur, soit l'indexation des droits de scolarité, l'indexation des dépenses admises, la hausse du seuil de contribution parentale et les suites du chantier sur une bonification à l'aide financière aux études.

RECHERCHE, SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

À la recherche, science, technologie et innovation, le budget de 310,8 M\$ se répartit ainsi : 137,6 M\$, soit 44,3 %, pour le soutien à la science, à la recherche et à l'innovation, 165,3 M\$, soit 53,2 %, pour les organismes dédiés à la recherche et à l'innovation et 7,9 M\$, soit 2,5 %, pour l'administration de la recherche, de la science et de la technologie.

Le développement d'un système québécois de recherche et d'innovation complet, structuré et efficace passe inévitablement par les milieux de la recherche. Les acteurs de ce système doivent être plus compétitifs dans la création du savoir et de l'innovation. Ils doivent également favoriser l'utilisation optimale des résultats de la recherche sur les plans économique, social et culturel. Le Ministère favorise le maintien et le renforcement des liens entre les chercheurs et les entreprises dans des secteurs stratégiques pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs. Il favorise également les liens entre les chercheurs d'ici et de l'étranger dans un contexte où les systèmes de recherche et d'innovation sont de plus en plus interreliés à l'échelle internationale.

Actions envisagées

- Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche et d'innovation;
- Soutenir l'excellence de la recherche publique québécoise.

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le Ministère agit de concert avec divers organismes pour réaliser les projets qui présentent un intérêt social et économique important pour le Québec. De même, pour accomplir sa mission, il collabore avec le Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et avec les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance.

Le Ministère s'appuie ainsi sur l'expertise reconnue de chacun de ses partenaires et cela, dans un souci de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle.

ADMINISTRATION

À l'administration, un budget de 59,8 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 6 337,0 M\$ en 2013-2014 s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Les dépenses pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie augmentent de 121,7 M\$ en 2013-2014, soit de 2,0 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permet notamment de couvrir les paramètres salariaux, les effets de clientèle et le service de dette subventionnée.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation de même que le soutien administratif du volet recherche, science et technologie.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, qui a diminué en raison d'un resserrement des dépenses administratives combinée à une diminution de la dépense de rémunération occasionnée notamment par le rajeunissement du personnel.

PROGRAMME 2

Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Il a également pour objectifs de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2013-2014 est de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est principalement attribuable à l'indexation de la masse salariale jumelée à l'indexation des dépenses autres que salariales.

PROGRAMME 3 **Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes pour poursuivre leurs études sans aide.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 26,9 M\$, soit 4,6 %. Cette croissance découle essentiellement d'une augmentation de la clientèle et de certaines bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 et en avril 2012.

PROGRAMME 4 **Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 130,2 M\$, soit de 2,6 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permettra essentiellement le financement de différents facteurs de croissance de ce réseau.

PROGRAMME 5 **Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation**

Ce programme vise à susciter et soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique et de développement durable. Plus spécifiquement, ce programme vise à intensifier le développement de la recherche et l'innovation ainsi que le transfert de la valorisation des résultats de recherche tout en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une diminution de 12,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, soit de 8,6 %. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013. Une consultation est en cours afin d'élaborer la prochaine politique nationale de recherche et d'innovation. D'ici l'adoption de celle-ci, le Ministère dispose de crédits pour assurer un soutien aux organismes pendant la période de transition.

PROGRAMME 6 **Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation**

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, le budget de dépenses de ce programme diminue de 24,6 M\$, soit de 12,9 %. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013.

PROGRAMME 7
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	59 816,9	823,1	59 943,0	58 993,8
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26 837,7	1 321,5	26 020,0	25 516,2
3. Aide financière aux études	615 421,4	26 883,9	568 803,0	588 537,5
4. Enseignement supérieur	5 179 976,9	130 187,0	5 118 939,1	5 049 789,9
5. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	137 563,0	(12 930,2)	169 493,2	150 493,2
6. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	165 326,9	(24 586,2)	196 455,1	189 913,1
7. Régimes de retraite	152 042,9	—	152 042,9	152 042,9
Total	6 336 985,7	121 699,1	6 291 696,3	6 215 286,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	588	(14)	—	602

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2012-2013 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », un montant de 9,5 M\$ pour pourvoir en crédits les dépenses inscrites au cours des années antérieures pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations. En 2013-2014, aucun montant n'est requis à cet égard.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique également par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	456,8	—	456,8
Prêts, placements, avances et autres	139 024,1	(9 104,1)	148 128,2
Total	139 480,9	(9 104,1)	148 585,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission de l'éthique en science et en technologie	588,9	587,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 470,6	2 411,1
Conseil supérieur de l'éducation	2 737,2	2 673,1

ANNEXE 2

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Constitué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires visait à associer la contribution gouvernementale additionnelle prévue au plan de financement des universités de 2011-2012 à des objectifs prédéfinis. Il devait être doté d'une somme de 160,0 M\$ d'ici 2018-2019.

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Discours sur le budget 2013-2014, qu'il maintenait le réinvestissement dans l'enseignement universitaire, en le détachant toutefois des paramètres qui avaient été établis par le précédent plan de financement.

Pour 2013-2014, le Fonds est doté d'un montant de 25,0 M\$ pour la mise en œuvre du programme Placements Universités.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	22 596,3	25 000,0	29 158,8	20 000,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

FAMILLE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Famille a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants et les familles. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur une amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2013-2014 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

ORIENTATION 1

Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants

Actions envisagées

- Autoriser la création de 15 000 places additionnelles en services de garde, soutenir la réalisation et assurer un suivi étroit de la création des places annoncées;
- Mettre en place un guichet unique pour l'inscription des parents à la recherche d'une place en services de garde;
- Mettre en œuvre des mesures visant à assurer la conformité et la qualité du programme éducatif, le suivi et l'amélioration continue de la qualité des interventions éducatives et évaluer la performance du réseau de services de garde;
- Favoriser l'attraction, la rétention et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en services de garde;
- Encourager et soutenir le milieu des affaires à mettre en œuvre des mesures de conciliation travail-famille;
- Accroître le soutien aux services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans;

- Accentuer la collaboration avec les partenaires gouvernementaux dans le but d'améliorer la cohésion des interventions menées conjointement auprès des enfants et des familles;
- Faire connaître la politique familiale québécoise et mettre en place un Forum des partenaires Famille;
- Soutenir les municipalités qui désirent implanter ou mettre à jour une politique familiale;
- Soutenir la réalisation d'activités visant à mobiliser les partenaires du milieu impliqués auprès des enfants et des familles.

ORIENTATION 2

Améliorer la performance organisationnelle du Ministère

Actions envisagées

- Améliorer l'organisation du travail et les processus de travail soutenant l'offre de service du Ministère;
- Améliorer les communications internes, la circulation et la gestion de l'information;
- Améliorer les communications auprès des clientèles et des partenaires;
- Accentuer le recours aux nouvelles technologies de l'information;
- Améliorer la capacité à attirer et conserver une main-d'œuvre compétente, mobilisée et en nombre suffisant, notamment par l'amélioration des outils de gestion et de développement des compétences et par la mise en œuvre d'interventions en matière de conciliation travail-famille, de santé et de mieux-être.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 2 474,4 M\$, soit une croissance de 77,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

En 2013-2014, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 58,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et le programme de Surveillance des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Cette augmentation est toutefois compensée par des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif le financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 416,4 M\$ en 2013-2014, soit une hausse de 75,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts de la création de nouvelles places à contribution réduite en 2013-2014, à l'augmentation des coûts salariaux et autres bénéfiques à la suite des négociations des conventions collectives du personnel des centres de la petite enfance et aux coûts des ententes négociées avec les associations représentatives de responsables d'un service de garde en milieu familial.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	57 958,0	1 482,7	57 263,9	56 475,3
2. Mesures d'aide à la famille	2 416 430,1	75 823,4	2 357 930,7	2 340 606,7
Total	2 474 388,1	77 306,1	2 415 194,6	2 397 082,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	387	(9)	—	396

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres », soit 0,9 M\$, s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	14 955,9	—	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	1 852,0	850,0	1 002,0
Total	16 807,9	850,0	15 957,9

ANNEXE 1

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Déoulant d'un partenariat entre le Ministère et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds pour le développement des jeunes enfants vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 1 concernant l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	—	—	10 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

Note : Aucune dépense n'est prévue en 2013-2014 suite à la suspension des versements à la Société de gestion pour le développement des jeunes enfants jusqu'au 31 mars 2014.

FINANCES ET ÉCONOMIE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances est désigné sous le nom de ministère des Finances et de l'Économie à la suite du décret 874-2012 du 20 septembre 2012. Il regroupe les effectifs, les activités et les programmes du ministère des Finances, du ministère du Tourisme et ceux ayant trait à l'économie du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le ministère des Finances et de l'Économie a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle conseil auprès du gouvernement. Il effectue un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière financière et économique.

Le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines budgétaire, financier, fiscal, économique et touristique. En outre, il élabore et propose des mesures d'incitation fiscale ainsi que des stratégies de développement et des programmes d'aide afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi. Il élabore également les politiques relatives au secteur financier et assure l'encadrement des sociétés d'État.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique, social et culturel dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Le Ministère soutient également le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants du secteur.

De plus, le Ministère assure la réalisation de ses activités sous la responsabilité du ministre et des ministres délégués en plus de les conseiller à l'égard des lois dont l'application relève d'eux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2013-2014 se déclinent selon les grands mandats du Ministère soit les finances publiques, le développement économique et le tourisme.

ORIENTATION 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 14,2 %

Volet 1 : Finances publiques

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et à son maintien pour les années suivantes, comme prévu dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (chapitre E-12.00001). En outre, les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette.

Actions envisagées

- Analyser les grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Élaborer et effectuer le suivi du cadre financier;
- Préparer et publier la mise à jour économique et financière;
- Élaborer et déposer le Discours sur le budget 2014-2015 et ses mesures;
- Publier les comptes publics et les rapports financiers mensuels.

Volet 2 : Régime fiscal

Le maintien d'un régime fiscal compétitif et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, est également un objectif poursuivi. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et de maintenir l'incitation au travail alors que pour les sociétés, un climat favorable aux affaires et à l'investissement doit être maintenu.

Actions envisagées

- Proposer des modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Suggérer des modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable.

Volet 3 : Encadrement du secteur financier

Le développement des entreprises du secteur des services financiers contribue à la croissance de notre économie. Il est essentiel que l'encadrement de ces entreprises soit harmonisé avec le reste du pays et inspiré des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Actions envisagées

- Poursuivre les discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Effectuer une vigie et mettre à jour la législation et la réglementation du secteur financier.

Volet 4 : Appui aux ministères sectoriels

Le ministère des Finances et de l'Économie joue également un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels, notamment dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

Actions envisagées

- Participer à l'élaboration des politiques gouvernementales en soutenant les ministères sectoriels;
- Soutenir le gouvernement ainsi que les ministères et organismes en matière de gestion financière.

ORIENTATION 2

Contribuer à une économie forte et diversifiée

Pourcentage des ressources budgétaires : 58,3 %

Volet 1 : Entrepreneuriat et investissement

L'entrepreneuriat est un moteur de la prospérité et du développement durable du Québec. Il faut donc s'assurer que l'entrepreneuriat et le métier d'entrepreneur soient valorisés et que leurs contributions au développement des communautés du Québec soient reconnues. Également, le soutien gouvernemental à l'investissement et à la restructuration de secteurs industriels clés est crucial dans le contexte des changements majeurs qui s'opèrent dans l'économie. Ainsi, le Québec doit se doter de stratégies pour faciliter la convergence de l'économie vers les secteurs d'avenir et les créneaux à forte valeur ajoutée et favoriser l'expansion et la modernisation des entreprises d'ici. Par la mise en place de la Banque de développement économique du Québec, le gouvernement offrira, dans toutes les régions, un service unifié et décentralisé de financement pour en faciliter l'accès aux entrepreneurs et aux entreprises.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;
- Mettre en place la Banque de développement économique du Québec;
- Appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs en assurant la coordination des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées;
- Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises;
- Soutenir les entreprises dans les étapes menant à la concrétisation de leurs projets d'investissement, notamment par la réalisation des interventions liées au Fonds du développement économique;
- Favoriser une intégration optimale des technologies de l'information et des communications dans les PME québécoises et maximiser les gains de productivité.

Volet 2 : Innovation

Les entreprises québécoises évoluent dans un environnement hautement concurrentiel et doivent être compétitives à l'échelle mondiale. Plus que jamais, les entreprises doivent miser sur des produits, des technologies et des procédés novateurs afin de se démarquer de leurs concurrents.

Actions envisagées

- Promouvoir et appuyer l'innovation et le design chez les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique et concurrentiel dans leur secteur d'activité;
- Poursuivre l'appui à la mise en œuvre des projets mobilisateurs, favorisant ainsi des retombées économiques pour le Québec.

Volet 3 : Relance et diversification économique

Le Québec est de plus en plus touché par la concurrence des pays émergents et certains secteurs de son économie sont en transition (textile, vêtement, acier, meuble, etc.). Bien qu'une multitude de raisons puisse expliquer les difficultés d'une entreprise et malgré les efforts importants faits par le gouvernement pour protéger les emplois partout au Québec, certaines entreprises continuent d'éprouver des difficultés majeures. Elles doivent revoir leur modèle d'affaires ou procéder à d'importantes restructurations financières ou opérationnelles.

Actions envisagées

- Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés;
- Mettre en œuvre les fonds de diversification économique de 200,0 M\$ pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et de 50,0 M\$ pour la région d'Asbestos.

Volet 4 : Secteurs stratégiques et créneaux d'excellence

Les grappes industrielles métropolitaines, ainsi que les créneaux et les pôles d'excellence mis en œuvre dans le cadre de la démarche ACCORD, occupent une place majeure dans l'économie du Québec en matière d'entreprises, d'emplois ou de PIB. Ils possèdent un bon potentiel de croissance ou des avantages concurrentiels et ont un effet d'entraînement important sur d'autres secteurs. Ainsi, les secteurs de l'aéronautique, de la métallurgie, de la chimie, des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications, de l'économie verte, des technologies propres, de la mode et du vêtement sont autant de secteurs stratégiques pour l'économie québécoise.

Actions envisagées

- Élaborer une politique industrielle qui fera une grande place aux PME et qui s'appuiera sur les secteurs stratégiques déjà développés au Québec, en particulier le développement des technologies propres et l'électrification des transports;
- Créer une enveloppe d'appariement de 125,0 M\$ sur cinq ans pour la réalisation de projets de partenariats publics privés dans le secteur biopharmaceutique;
- Assurer la réalisation des plans d'action découlant des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD;
- Poursuivre le processus d'évaluation et de renouvellement des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence;
- Donner suite aux recommandations du Groupe de travail mode retenues par le gouvernement;
- Poursuivre l'appui aux grappes métropolitaines.

ORIENTATION 3

Faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable

Pourcentage des ressources budgétaires : 18,6 %

Volet 1 : Renouvellement de l'offre touristique

L'offre touristique doit être renouvelée par des produits porteurs qui répondent aux attentes des clientèles internationale, canadienne et québécoise en misant notamment sur le potentiel des régions touristiques.

Actions envisagées

- Poursuivre le virage performance des festivals et événements et soutenir l'émergence de nouveaux projets novateurs et d'événements d'envergure internationale;
- Mettre en place le Programme d'appui au développement des attraits touristiques qui permettra de renouveler l'offre touristique;
- Examiner la possibilité d'introduire une mesure de soutien financier pour inciter la tenue d'expositions temporaires de calibre international;
- Poursuivre l'agrandissement du Centre des congrès de Québec afin d'augmenter le nombre de touristes d'affaires et de congrès;
- Favoriser le développement du tourisme nordique par la mise en oeuvre de la Stratégie touristique au nord du 49^e parallèle.

Volet 2 : Accueil et accès à la destination

Pour renforcer le produit touristique québécois, il est nécessaire d'organiser et de valoriser les services d'accueil, de tenir compte de l'évolution rapide des technologies, d'aligner les normes de classification de l'hébergement sur les standards internationaux et de faciliter l'accès à la destination.

Actions envisagées

- Poursuivre la modernisation de Bonjour Québec, le système québécois multimode de gestion de la destination, et y implanter la solution technologique de forfaitisation de la Place de marché;
- Faire évoluer le système de classification hôtelière en accord avec les standards internationaux.

Volet 3 : Image de marque du Québec et promotion de la destination à l'étranger

Le rayonnement de la destination Québec passe par sa promotion efficace auprès de toutes les clientèles visées. La promotion doit encourager les Québécois à continuer de prendre leurs vacances au Québec; elle doit attirer de nouveaux touristes et elle doit fidéliser la clientèle extérieure qui a déjà visité le Québec.

Actions envisagées

- Miser sur une nouvelle image de marque touristique du Québec;
- Viser une présence accrue dans les médias sociaux et les environnements Web 2.0 en élaborant un plan d'action intégrant systématiquement les applications mobiles.

Volet 4 : Investissements privés et innovation

Il est essentiel d'accroître l'investissement privé, de stimuler l'innovation et d'améliorer l'environnement d'affaires afin de favoriser la croissance des entreprises touristiques. Une industrie touristique performante doit reposer sur des entreprises compétitives qui investissent, innover et adoptent de meilleures pratiques d'affaires afin d'offrir des produits de grande qualité.

Action envisagée

- Accompagner les entrepreneurs par des mesures adaptées en matière, entre autres :
 - de soutien professionnel;
 - de formation aux gestionnaires;
 - d'adoption des meilleures pratiques d'affaires.

Volet 5 : Partenariat entre les intervenants privés et publics

La performance économique de l'industrie touristique doit être au cœur des préoccupations et des actions de tous les artisans de l'industrie, du gouvernement et de l'ensemble des intervenants publics. Une plus grande cohérence des actions gouvernementales et la convergence des actions des intervenants privés et publics doivent être favorisées, dans un esprit renouvelé de partenariat.

Actions envisagées

- Assurer la continuité et la mise en place de comités stratégiques de concertation et d'échange entre les différents intervenants ministériels, interministériels et de l'industrie touristique;
- Mettre sur pied un réseau de connaissances stratégiques.

ORIENTATION 4

Mettre en valeur l'expertise et dynamiser les façons de faire du Ministère

Pourcentage des ressources budgétaires : 8,9 %

Dans le contexte du regroupement des ministères des Finances, du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que du Tourisme, il convient d'assurer la cohésion entre les effectifs, les activités et les programmes.

Pour ce faire, le Ministère entend favoriser la mobilisation du personnel afin qu'émergent les meilleures pratiques. Ainsi, le Ministère entend bonifier ses façons de faire tout en préservant une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Au cœur de cette intégration, une des préoccupations ministérielles est de conserver et de renforcer le savoir-faire, l'expertise et l'engagement.

Actions envisagées

- Poursuivre l'organisation des activités du Ministère;
- Appliquer des mesures d'attraction et de rétention du personnel, entre autres, par le développement des compétences.

La répartition budgétaire 2013-2014 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Assurer une saine gestion des finances publiques (Tous les éléments du Programme 2)	99,2	14,2
Orientation 2 : Contribuer à une économie forte et diversifiée (Tous les éléments des Programmes 4 et 5)	408,4	58,3
Orientation 3 : Faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable (Tous les éléments du Programme 6)	130,1	18,6
Orientation 4 : Mettre en valeur l'expertise et dynamiser les façons de faire du Ministère (Programme 1, élément 1)	62,0	8,9
Total	699,7	100,0

Ces chiffres excluent 8 610,4 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 13,4 M\$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 8 597,0 M\$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 713,1 M\$, en baisse de 58,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution résulte essentiellement d'une révision de l'aide accordée aux entreprises incluant les mandats gouvernementaux et d'une réévaluation des priorités quant aux initiatives concernant les revenus.

PROGRAMME 1

Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et assurer le financement des infrastructures.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 75,4 M\$, en hausse de 3,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse est essentiellement liée aux mesures d'économie non récurrentes réalisées en 2012-2013 et prises en compte dans le calcul de la dépense probable.

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 99,1 M\$, en baisse de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est essentiellement liée à une révision des priorités quant aux initiatives concernant les revenus et aux mesures d'économie non récurrentes de 2012-2013 prises en compte dans le calcul de la dépense probable.

PROGRAMME 3

Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2013-2014 affectées à ce programme augmentent de 685,0 M\$ par rapport à 2012-2013. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue des taux d'intérêt, par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite).

PROGRAMME 4

Soutien technique et financier au développement économique

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que les secteurs industriels stratégiques dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, le renouvellement de la base entrepreneuriale afin d'appuyer la diversification et la consolidation des régions par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 178,7 M\$, en baisse de 5,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette réduction s'explique principalement par une diminution résultant de la variation des enveloppes consacrées aux projets mobilisateurs.

PROGRAMME 5

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme en 2013-2014 s'élève à 229,7 M\$, en baisse de 58,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction de 44,1 M\$ du budget de dépenses affecté à l'enveloppe du programme ESSOR et à une baisse de 14,0 M\$ de l'enveloppe consacrée aux mandats gouvernementaux et autres programmes.

PROGRAMME 6

Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors-Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 130,1 M\$, en hausse de 4,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des budgets dédiés à l'aide à l'industrie touristique et au plan d'immobilisations de la Régie des installations olympiques.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction du Ministère	75 393,8	3 684,7	74 837,3	71 709,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	99 149,6	(3 142,9)	111 415,0	102 292,5
4. Soutien technique et financier au développement économique	178 739,8	(5 419,6)	208 608,5	184 159,4
5. Interventions relatives au Fonds du développement économique	229 680,0	(58 143,6)	243 108,7	287 823,6
6. Promotion et développement du tourisme	130 136,5	4 383,1	135 753,4	125 753,4
Sous-total	713 099,7	(58 638,3)	773 722,9	771 738,0
Service de la dette				
3. Service de la dette	8 597 000,0	685 000,0	7 912 000,0	7 912 000,0
Total	9 310 099,7	626 361,7	8 685 722,9	8 683 738,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 196	(20)	—	1 216

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Finances et Économie » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait qu'un montant de 708,6 M\$ a été inscrit en 2012-2013 pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir aux engagements pris au cours des exercices antérieurs auprès des municipalités et n'est plus requis en 2013-2014. De plus, l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH aura pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau. Un montant de 2,6 M\$ a donc été prévu à cette fin en 2013-2014.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	4 140,4	(894,6)	5 035,0
Prêts, placements, avances et autres	2 785,0	(706 025,0)	708 810,0
Total	6 925,4	(706 919,6)	713 845,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	110 938,3	—	95 493,5	—
Financement-Québec	795 665,3	—	770 836,0	—
Institut de la statistique du Québec	29 014,3	13 439,5	29 444,4	13 589,7
Régie des installations olympiques	42 096,5	19 567,5	41 505,4	17 176,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	660 209,9	—	709 068,9	—
Société du Centre des congrès de Québec	24 520,3	13 489,2	22 782,2	13 559,4
Société du Palais des congrès de Montréal	62 064,5	38 771,0	60 976,7	38 934,5
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 864,7	—	5 867,2	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (chapitre M-31.2) et par le chapitre V de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001). Il est affecté à la promotion et au développement du tourisme.

ANNEXE 1 (suite)

Fonds des générations

Le Fonds des générations, constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (chapitre R-2.2.0.1), est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

Fonds du Bureau de décision et de révision

L'article 114 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2) constitue le Fonds du Bureau de décision et de révision. Ce fonds pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Bureau de décision et de révision.

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (chapitre C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé, d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,3 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et, d'autre part, par une tarification applicable aux centres financiers internationaux.

Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord a été institué par la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (chapitre F-3.2.1.1.1). Le Fonds a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire du développement nordique, soit l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e degré de latitude nord et au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent. Il permet de soutenir le financement d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement et la protection du territoire du développement nordique et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent. Il peut également soutenir financièrement les activités de mise en œuvre et de coordination de ces initiatives et l'exécution de mandats de démarchage confiés à Investissement Québec qui ont pour objet de favoriser le développement économique de ce territoire.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Le Fonds relatif à l'administration fiscale a été institué par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (chapitre A-7.003) afin de rétribuer les services que l'Agence rend au ministre du Revenu.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 135 994,9	—	1 051 009,8	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	17	—	17	—
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	132 284,9	58 308,8	146 406,8	56 082,7
Investissements	1 100,0	—	1 400,0	—
Effectif (ETC)	275	—	282	—
Fonds des générations				
Dépenses	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds du Bureau de décision et de révision				
Dépenses	1 950,7	—	1 748,9	—
Investissements	67,0	—	33,0	—
Effectif (ETC)	15	—	15	—
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 402,5	337,5	1 500,0	337,5
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds du développement économique				
Dépenses	330 049,0	229 680,0	407 039,6	287 823,6
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	64 024,6	—	51 549,3	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	825 335,2	—	765 322,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et responsable de la Charte de la langue française englobe la promotion de l'immigration, la sélection des personnes immigrantes, le soutien à la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec et le renforcement de l'usage du français dans l'espace public.

Les organismes de la Charte de la langue française, l'Office québécois de la langue française, la Commission de la toponymie et le Conseil supérieur de la langue française veillent à la mise en œuvre et à l'application de la Charte de la langue française.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2013-2014 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 327,3 M\$.

Les choix budgétaires du Ministère sont présentés selon les orientations du plan stratégique.

ORIENTATION 1

Adapter la prospection, la promotion et la sélection de l'immigration de façon à répondre aux besoins et aux valeurs humanitaires du Québec

Le budget consacré aux activités de promotion, de prospection et de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2013 est de 4,4 M\$ en crédits de base. Un montant additionnel estimé à 42,5 M\$ proviendra du crédit au net¹.

Actions envisagées

- L'admission au Québec, projetée en 2013, de 51 000 à 53 500 personnes immigrantes;
- La mise en application d'une nouvelle pondération de la grille de sélection des travailleurs qualifiés afin de valoriser davantage une connaissance approfondie du français;
- La mise à jour de la liste des domaines de formation utilisée pour sélectionner les travailleurs qualifiés afin qu'elle réponde davantage aux besoins actuels du marché du travail du Québec;
- La révision du programme des immigrants entrepreneurs pour miser sur des partenariats avec les milieux de développement économique afin d'évaluer les projets d'affaires et faciliter l'intégration des candidats au Québec;

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

- La révision du programme des immigrants investisseurs en vue de générer des retombées économiques et d'améliorer le traitement des données tout en préservant sa compétitivité sur le plan international;
- Le soutien à la réponse aux besoins à court terme des employeurs du Québec par le recours à l'immigration temporaire et favoriser le passage à l'immigration permanente.

ORIENTATION 2

Accroître la maîtrise du français des personnes immigrantes

Un budget de 68,1 M\$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, – y compris les cours de français écrit et de communication orale ainsi que ceux offerts dans les domaines du génie et des sciences appliquées, de la santé, et de l'administration, du droit et des affaires – cours en ligne et cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de service en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

Actions envisagées

- La consolidation et l'élargissement du réseau des partenaires de la francisation à l'étranger;
- Le soutien de la croissance de l'offre de francisation en ligne par la diffusion d'un cours de français en ligne de stade avancé et de modules d'autoformation pour le français de spécialité dans les domaines de la santé, du génie et des sciences appliquées, de l'administration, du droit et des affaires;
- La mise à jour de la stratégie de promotion des services gouvernementaux de francisation;
- L'analyse du coût de revient en francisation et l'évaluation de l'impact de l'allocation de participation sur la fréquentation des élèves admissibles.

ORIENTATIONS 3 ET 4

Accroître la prise en compte de la diversité par l'ensemble des acteurs de la société

Accélérer l'intégration des personnes immigrantes

Un budget de 44,2 M\$ est consacré aux activités en lien avec ces deux orientations.

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 intitulé « La diversité : une valeur ajoutée » et l'établissement d'un bilan global des retombées du plan d'action gouvernemental;
- La mise en place d'une approche concertée pour la promotion des régions hors de la région métropolitaine de Montréal afin d'accroître leur attraction auprès des personnes immigrantes à l'étranger ou établies à Montréal et de favoriser l'établissement durable des personnes qui s'y installent;

- La conclusion de nouvelles ententes partenariales avec les instances territoriales, notamment avec les conférences régionales des élus;
- L'accessibilité à un service d'intégration en ligne (SIEL) pour l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec, incluant le développement et la mise en ligne de 12,5 heures de nouveaux contenus;
- La consolidation des services d'accueil et de soutien à l'installation et à l'intégration offerts par les organismes communautaires certifiés;
- La poursuite de la mise en œuvre des ententes internationales de mobilité professionnelle, notamment la signature d'un arrangement administratif avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration;
- La mise en place d'une offre de service intégrée aux entreprises, en matière de recrutement et de gestion de la diversité, en complémentarité avec celle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ORIENTATION 5

Promouvoir l'emploi et la qualité du français au sein de l'Administration et dans l'ensemble de la société

Un budget de 1,7 M\$ est consacré au Secrétariat à la politique linguistique pour la coordination de la politique linguistique et une provision de 1,1 M\$ permet de réaliser des activités de promotion de la langue française.

Actions envisagées

- L'adoption du projet de loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

ORIENTATION 6

Transformer l'organisation pour accroître sa performance

Une somme de 15,9 M\$ est prévue pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Elle inclut notamment des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère et le renforcement de la reddition de comptes. Elle couvre également des actions visant le développement et le transfert des connaissances et des compétences du personnel, des activités de planification de la main-d'œuvre, le maintien ou la mise en place de nouvelles conditions favorisant la mobilisation.

Actions envisagées

- La transformation, en vue d'amélioration, des procédures de traitement des demandes des travailleurs qualifiés relevant du Québec;
- Le développement d'un Parcours personnalisé d'intégration (PPI) de la personne immigrante ainsi que la conception et l'implantation d'un utilitaire d'ici la disponibilité de ce nouveau service en ligne;
- La transformation, en vue d'amélioration, des procédures de traitement de la francisation;

- La mesure du taux de mobilisation du personnel;
- L'élaboration et l'adoption du Plan d'action de mise en œuvre du cadre de gestion des partenariats.

ORIENTATION 7

Assurer avec les partenaires une offre de service gouvernementale adaptée, cohérente et intégrée

Depuis l'exercice financier 2008-2009, la totalité de l'enveloppe budgétaire du Québec consacrée à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes est versée au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées. Une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2013-2014 aux fins de transferts à quatre autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Actions envisagées

- La signature des ententes avec le MESS, le MSSS, le MELS et le MESRST pour les services de francisation et d'intégration et le renforcement de leur reddition de comptes;
- Le déploiement d'une stratégie interministérielle concertée pour améliorer l'accueil et le soutien aux personnes réfugiées prises en charge par l'État;
- La mise en place, en collaboration avec le MESS, d'un Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées assurant une meilleure coordination des différentes interventions et des services qui leur sont offerts; notamment une stratégie conjointe de diffusion de l'information; la mise en place d'un cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées basé sur la complémentarité des interventions; la mise en place d'une offre de service intégrée pour les entreprises;
- L'amélioration, de concert avec le ministère de la Famille, de l'accès aux services ministériels d'installation, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes ayant de jeunes enfants, par la mise en place de haltes-garderies à proximité des lieux où les services sont offerts;
- Le soutien aux organismes du système professionnel et de réglementation pour favoriser l'accès des travailleuses et des travailleurs immigrants à la formation d'appoint requise pour exercer une profession ou un métier réglementé, notamment par le soutien financier à des approches novatrices en matière de reconnaissance des compétences par les ordres professionnels, en favorisant particulièrement les outils d'autoévaluation en ligne;
- Le renouvellement de l'entente tripartite MICC-MESS-Investissement Québec pour le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et renforcement du volet visant à encourager un plus grand nombre d'entreprises en région à embaucher des personnes immigrantes;
- La mise en place de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes au sein des commissions scolaires et des ministères et organismes concernés par la francisation des personnes immigrantes.

La répartition budgétaire 2013-2014 selon les orientations

		M\$	%
Orientation 1 :	Immigration (services du Ministère)	4,4	1,5
Orientation 2 :	Francisation (services du Ministère)	68,1	22,6
Orientations 3 et 4 :	Intégration (services du Ministère)	44,2	14,6
Orientation 5	Emploi et qualité du français ¹	2,8	1,0
Orientation 6 :	Direction, information et services de soutien centralisés	15,9	5,3
Orientation 7 :	Harmonisation des services gouvernementaux d'intégration et de francisation (autres ministères)	165,7	55,0
Total		301,1	100,0

¹ Montant prévu au Programme 2 pour la coordination de la politique linguistique et la provision pour augmenter avec l'approbation du Conseil du Trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française, voir l'annexe 1.

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'ensemble du budget des organismes relevant de la ministre, qui totalise 29,0 M\$, sera consacré à la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'usage du français comme langue commune et langue du travail et à faire en sorte que les institutions publiques donnent l'exemple en matière d'utilisation du français. Plus spécifiquement :

- La somme de 24,7 M\$ permettra à l'Office de la langue française de poursuivre la francisation des entreprises et de l'Administration, d'assurer le suivi de la situation linguistique au Québec et de veiller au respect de la Charte de la langue française;
- Le budget de 1,4 M\$ du Conseil supérieur de la langue française sera consacré à produire des avis destinés à la ministre sur des enjeux linguistiques.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2013-2014 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 327,3 M\$ répartis en deux programmes : Immigration, intégration et communautés culturelles et Charte de la langue française.

PROGRAMME 1**Immigration, intégration et communautés culturelles**

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce dernier inclut également les sommes transférées aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 298,3 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2012-2013 s'explique par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au MELS, au MESS, au MESRST et au MSSS pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par la réduction de dépenses de publicité et de promotion au Québec et à l'étranger.

PROGRAMME 2

Charte de la langue française

Le budget de dépenses de 29,0 M\$ alloué au programme Charte de la langue française en 2013-2014 permet d'assurer le respect de la Charte de la langue française, la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Le budget de dépenses est en hausse de 1,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, notamment afin de déployer de nouvelles stratégies et d'intensifier les efforts dans le traitement des plaintes et pour mettre en œuvre de nouvelles actions pour affirmer le visage français dans le centre-ville de Montréal.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	298 346,3	132 460,4	299 295,0	165 885,9
2. Charte de la langue française	28 986,6	1 506,7	27 857,6	27 479,9
Total	327 332,9	133 967,1	327 152,6	193 365,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 358	(22)	—	1 380

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et objectifs contenus dans le plan stratégique ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, la gestion électronique et l'authentification des documents et le développement de nouveaux services en ligne.

La variation de 4,0 M\$ dans le budget de « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	12 004,0	—	12 004,0
Prêts, placements, avances et autres	4 086,0	4 000,0	86,0
Total	16 090,0	4 000,0	12 090,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Conseil supérieur de la langue française	1 405,7	1 400,9
Office québécois de la langue française	24 743,3	23 638,0

JUSTICE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de procureur général, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, le ministre assure notamment l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (chapitre C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (chapitre A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre, n'apparaissent pas au budget de dépenses, puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels administrés par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Le Fonds Accès Justice a pour mandat de soutenir les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2013-2014 s'élève à 811,5 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité du ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des priorités du Plan stratégique 2010-2015 du Ministère, lequel comprend des mesures favorisant une justice plus accessible pour le citoyen et le maintien d'une offre de service adéquate, adaptée et de qualité, au bénéfice des citoyens. Ce plan comporte trois orientations.

ORIENTATION 1**Promouvoir et faciliter l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen****Actions envisagées**

- Bonification de l'accessibilité à l'aide juridique en accord avec la capacité financière du gouvernement par la révision en cours des seuils d'admissibilité permettant à un plus grand nombre de citoyens de pouvoir faire appel à ce régime au cœur de l'accessibilité à la justice;
- Adoption d'un nouveau Code de procédure civile du Québec, visant à moderniser et à simplifier les procédures, en mettant notamment l'accent sur les moyens amiables de règlement, la conciliation et l'obligation des parties à collaborer. Les dispositions contenues dans le projet de loi donnent un rôle actif plus important au juge pour assurer le déroulement plus efficace des procédures. Enfin, le recours aux technologies est au nombre des moyens privilégiés pour augmenter la qualité des services et accélérer certains déroulements;
- Poursuite de l'offre des séances de parentalité après la rupture dans les palais de justice;
- Mise en place d'un service d'aide à la révision des pensions alimentaires, répondant aux besoins des parents qui souhaitent une démarche simplifiée et à moindres coûts dans le cadre d'un rajustement des pensions alimentaires pour enfants;
- Élaboration d'une stratégie de déploiement d'un réseau de centres de justice de proximité sur la base d'un projet pilote tenu à Rimouski, Québec et Montréal. Ces centres se veulent des guichets uniques offrant des services gratuits d'information, de soutien et d'orientation par différents acteurs du domaine juridique. À terme, ce service pourrait s'étendre à d'autres régions du Québec;
- Tenue des Rendez-vous avec la justice qui proposent, partout au Québec, une multitude d'activités pour informer le citoyen sur ses droits et obligations, l'aider à mieux comprendre les rouages du système judiciaire et le renseigner sur ses diverses composantes;
- Refonte du site Internet du Ministère afin de mieux rejoindre les citoyens.

ORIENTATION 2**Assurer un rôle actif dans l'évolution de la justice et dans la défense des droits et de l'intérêt public****Actions envisagées**

- Bonification de certaines mesures financées par le régime d'Indemnisation des victimes d'actes criminels en cohérence avec la capacité financière du gouvernement;
- Réflexions sur de nouvelles réalités économiques et sociales soulevant des enjeux en matière de justice, telles que la violence conjugale, l'itinérance, la justice en milieu autochtone et l'adoption, ou encore, sur de nouvelles approches de justice comme les programmes d'accompagnement et la justice réparatrice;
- Réalisation du plan quinquennal d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie par le ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie. Ce plan d'action est le résultat d'un engagement conjoint de 11 ministères et sa coordination dans la mise en œuvre, son suivi et son évaluation sont assurés par le Bureau de lutte contre l'homophobie du Ministère;

- Contribution à la mise en œuvre de politiques gouvernementales, notamment en matière de violence conjugale, de maltraitance envers les personnes âgées, d'itinérance et de gangs de rue.

ORIENTATION 3

Une organisation performante et novatrice

Actions envisagées

- Mise en œuvre du plan directeur des ressources humaines axé principalement sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, le maintien et le développement de l'expertise, la mobilisation et la santé des personnes;
- Amélioration des outils de communication interne, notamment la modernisation du site intranet du Ministère;
- Mise en place d'une organisation administrative modernisée des services juridiques gouvernementaux afin d'optimiser les ressources juridiques disponibles;
- Poursuite du développement de services découlant de la mise en place du Centre administratif et judiciaire qui permet de faciliter l'accès à la justice, d'améliorer la qualité des services offerts et la réalisation des activités de nature administrative et judiciaire;
- Poursuite de l'élaboration de l'architecture d'entreprise ministérielle afin de préciser la façon d'utiliser le plein potentiel des technologies de l'information et des communications et pour assurer une prestation de qualité aux citoyens;
- Optimisation des activités de soutien administratif afin de mieux répondre aux exigences de pertinence, d'efficacité et d'efficience et améliorer la capacité du Ministère à mieux servir les citoyens;
- Révision des pratiques tarifaires afin de les rendre efficaces et conformes à l'intérêt de tous, tout en se préoccupant du principe de l'accès à la justice.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 811,5 M\$ en 2013-2014, soit 6,4 M\$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 107,9 M\$ en 2013-2014, en hausse de 3,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de juges à la Cour du Québec à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives (2012, chapitre 4) et du personnel de soutien qui y est associée dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des mesures du Plan Accès Justice.

PROGRAMME 2

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 286,9 M\$ en 2013-2014, en hausse de 7,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cet écart s'explique par l'ajout des sommes nécessaires à la continuité de la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de l'accessibilité à la Justice notamment pour le soutien judiciaire et administratif associé à l'ajout de juges à la Cour du Québec et par le financement des investissements autorisés dans certains palais de justice. Ces hausses sont compensées en partie par la non-réurrence de certaines sommes forfaitaires accordées aux juristes de l'État dans le cadre de la signature de l'entente sur leurs conditions de travail.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 12,2 M\$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4

Accessibilité à la justice

Ce programme vise à assurer aux justiciables de l'aide juridique laquelle est offerte aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 167,4 M\$ en 2013-2014 en baisse de 7,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution résulte de l'effet combiné des éléments suivants : non-réurrence de certains montants forfaitaires accordés aux avocats permanents et aux cadres juridiques de l'aide juridique dans le cadre du renouvellement de leurs conditions de travail; hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique; impact sur l'aide juridique de la hausse du nombre de juges à la Cour du Québec et du nombre de procureurs aux poursuites criminelles et pénales; financement annuel des honoraires dans le cadre des mégaprocès.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant du ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,6 M\$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 116,3 M\$ en 2013-2014 comparativement à une dépense probable de 113,9 M\$ en 2012-2013. Cet écart est imputable notamment à l'ajout d'effectifs pour le soutien administratif et technique aux procureurs et à des sommes additionnelles reliées à la livraison de certains projets immobiliers. Cet écart s'explique également par la non-réurrence de certaines sommes accordées aux procureurs en chef et aux procureurs en chef adjoints aux poursuites criminelles et pénales dans le cadre du règlement de leurs conditions de travail en mai 2012. Il s'explique aussi par l'application de mesures d'économie non récurrentes et par des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 7

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 97,2 M\$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	107 934,3	3 595,4	104 559,6	104 338,9
2. Administration de la justice	286 882,3	7 386,4	274 974,6	279 495,9
3. Justice administrative	12 213,8	73,6	11 983,2	12 140,2
4. Accessibilité à la justice	167 374,0	(7 482,6)	162 329,6	174 856,6
5. Autres organismes relevant du ministre	23 577,5	(112,3)	23 189,5	23 689,8
6. Poursuites criminelles et pénales	116 328,8	2 410,6	104 943,0	113 918,2
7. Indemnisation et reconnaissance	97 201,5	500,0	96 701,5	96 701,5
Total	811 512,2	6 371,1	778 681,0	805 141,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 847	(105)	—	3 952

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 24,4 M\$. La hausse de 3,4 M\$ est attribuable principalement à l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	21 236,9	302,0	20 934,9
Prêts, placements, avances et autres	3 173,1	3 130,0	43,1
Total	24 410,0	3 432,0	20 978,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	—
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	—	—
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 317,4	15 436,7
Conseil de la justice administrative	463,2	467,7
Conseil de la magistrature	2 252,5	2 221,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	116 328,8	113 918,2
Office de la protection du consommateur	8 260,1	8 253,1
Tribunal des droits de la personne	268,5	268,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	173 356,7	163 955,6	171 323,8	167 136,6
Fonds d'aide aux recours collectifs	4 073,4	690,0	4 059,8	419,4
Office des professions du Québec	9 535,0	—	9 089,7	—
Société québécoise d'information juridique	14 100,0	—	13 886,6	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds Accès Justice

Le Fonds Accès Justice a pour but le financement de projets ou d'activités qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Ses revenus proviennent principalement de la portion affectée au Fonds Accès Justice de la contribution pénale (4 \$/14 \$) et d'une affectation du ministère de la Justice prise sur les crédits alloués à cette fin par l'Assemblée nationale.

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la portion affectée à l'aide aux victimes d'actes criminels de la contribution pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	10 153,9	2 728,4	7 717,5	2 928,4
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	22 217,6	10,1	19 762,4	10,1
Investissements	75,0		75,0	
Effectif (ETC)	5		5	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	21 860,7	—	20 704,2	—
Investissements	4 643,3		1 918,0	
Effectif (ETC)	133		134	
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	33 239,4	11 633,0	32 366,1	11 358,3
Investissements	1 165,7		1 165,7	
Effectif (ETC)	278		278	

RELATIONS INTERNATIONALES, FRANCOPHONIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales et de commerce extérieur.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales, à l'exportation et au commerce extérieur;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De soutenir l'exportation et le commerce extérieur dans une perspective de création d'emploi, de prospérité économique et de développement durable;
- D'élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des stratégies et des programmes d'aide au développement des marchés;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2013-2014 du Ministère est de 121,5 M\$, soit une baisse de 19,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

Cette variation importante est principalement liée à la mise en place de mesures de réduction de dépenses visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. L'ensemble des secteurs d'activités du Ministère ont été mis à contribution, notamment par le réaménagement des versements aux organismes de la francophonie, la restructuration des bureaux d'immigration à l'étranger visant la consolidation d'un réseau de trois bureaux continentaux (Hong Kong, Mexico et Paris), la révision du nombre de stagiaires dans le cadre du programme Québec sans frontières, la réallocation du budget de fonctionnement au Commerce extérieur et le réajustement du budget du secteur Protocole et missions à son niveau de 2010-2011 dans un principe de saine gestion des finances publiques par la conscientisation des autres membres du gouvernement relativement aux coûts engendrés par les missions à l'étranger et par la redéfinition des priorités d'action du Québec au plan international.

Par ailleurs, la création de la Banque de développement économique du Québec (BDQ) permettra au gouvernement de disposer d'un puissant levier afin de soutenir les investissements privés. Une des priorités de la BDQ concerne l'internationalisation des entreprises québécoises et les exportations.

ORIENTATION 1

Promouvoir la vision, les politiques et les stratégies du gouvernement du Québec à l'étranger

- Poursuivre et coordonner la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec et de stratégies de mobilité de la main-d'œuvre;
- Coordonner la mise en œuvre des stratégies du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis et de l'Europe;
- Appuyer les programmes de coopération en vigueur avec les pays, États fédérés ou régions prioritaires;
- Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec, notamment en promouvant à l'étranger les produits et services québécois et en coordonnant les activités des ministères et organismes concernés;
- Coordonner les activités diplomatiques du gouvernement tant au Québec qu'à l'étranger de manière performante et écoresponsable.

ORIENTATION 2

Promouvoir l'identité, les valeurs et les intérêts du Québec auprès des décideurs étrangers, des organisations internationales et de l'opinion publique internationale

- Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques ainsi que les leaders d'opinion des pays prioritaires pour le Québec par l'organisation de rencontres gouvernementales de haut niveau et par la réalisation d'activités de visibilité;
- Participer aux travaux des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie;
- Contribuer activement, au sein de la Délégation permanente du Canada, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), ainsi que suivre les travaux de l'Organisation des États américains;

- Renforcer l'implication du gouvernement du Québec au sein des forums internationaux, notamment ceux consacrés à la lutte aux changements climatiques, à l'environnement et aux ressources naturelles;
- Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières, du Programme québécois de développement international et des programmes de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale.

ORIENTATION 3

Mettre à profit les leviers d'action disponibles et utiliser les ressources gouvernementales de façon optimale

- Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève;
- Adopter des approches innovatrices en utilisant les occasions créées par les nouvelles technologies de l'information et des communications pour moderniser les pratiques et pour optimiser l'utilisation des ressources, tant au Québec que dans le réseau à l'étranger.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2013-2014, le budget de dépenses du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur s'élève à 121,5 M\$, soit une diminution de 19,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à immigrer au Québec.

La variation de 19,7 M\$ s'explique principalement par une restructuration des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger qui vient consolider un réseau de trois bureaux continentaux (5,4 M\$), par un repositionnement du programme exportation (5,7 M\$) et par un redéploiement des activités du Ministère en lien avec les orientations gouvernementales.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	121 483,6	(19 735,5)	148 495,4	141 219,1
Total	121 483,6	(19 735,5)	148 495,4	141 219,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	615	(8)	—	623

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère, contrairement à l'ensemble des ministères du gouvernement, est indépendant de la Société immobilière du Québec au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au Ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration, d'acquisition et de disposition seront analysés en 2013-2014.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	18 085,0	—	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	2 224,9	1 224,9	1 000,0
Total	20 309,9	1 224,9	19 085,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 993,3	1 639,9	3 419,2	1 875,0
Office Québec-Monde pour la jeunesse	6 702,9	1 259,9	6 794,9	1 440,6

Note : Les données présentées en 2013-2014 constituent des prévisions qui devront être approuvées par les conseils d'administration respectifs des offices.

RESSOURCES NATURELLES

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières et énergétiques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

- En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James.

De plus, la ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de deux fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles et le Fonds d'information sur le territoire. Elle est également responsable de la Société nationale de l'amiante, qui n'est plus en exploitation.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des priorités du Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui doit être révisé. Ces choix répondaient à quatre grands enjeux :

- La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;
- La pérennité du patrimoine naturel et territorial;
- La conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activités des ressources naturelles.

ORIENTATION 1**Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire**

Le Québec est un vaste territoire où les ressources naturelles sont abondantes. Ces ressources sont au service des besoins grandissants de notre société moderne, en plus de contribuer à la prospérité du Québec et à la qualité de vie de toute la population.

Le Québec doit compter sur une industrie des ressources naturelles innovante et performante. À ce titre, le gouvernement poursuivra ses actions en accordant une priorité aux ressources naturelles afin d'assurer un avenir prospère, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Actions envisagées

- L'instauration d'un nouveau régime de redevances minières;
- Le dépôt d'une nouvelle loi sur les mines qui permettra un meilleur encadrement économique, environnemental et social de l'exploitation des ressources minérales;
- L'accompagnement des entreprises minières et des communautés en amont des projets miniers;
- L'acquisition, le traitement, la diffusion ainsi que la valorisation de données géoscientifiques dans le domaine minier;
- La mise en œuvre du nouveau régime forestier avec la mise en place de mesures de transition qui favoriseront son implantation;
- L'adoption d'une charte favorisant l'utilisation accrue du bois dans le secteur de la construction;
- La réalisation des ventes aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois;
- La poursuite des investissements dans les travaux sylvicoles pour assurer la pérennité de la ressource tout en adaptant les travaux à la maturité de la forêt;
- La prise en charge par le Ministère de la planification des activités de récolte avec des mesures de transition pour maintenir la certification forestière;
- L'adoption d'une nouvelle politique énergétique suite à une vaste consultation;
- La poursuite et le renforcement des efforts en matière d'efficacité énergétique pour diminuer la consommation des combustibles fossiles;
- La poursuite et le renforcement des projets d'innovation visant l'électrification des transports et l'utilisation des bioénergies;
- La présentation d'un nouveau cadre légal et réglementaire pour l'exploitation des hydrocarbures qui tient compte des retombées économiques, de la protection de l'environnement et du respect des communautés;
- La participation à des activités d'acquisition et de diffusion des connaissances géographiques du territoire, notamment pour les milieux nordiques, tout en assurant la coordination de celles-ci au sein du gouvernement du Québec;

- La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec et de la réforme de ses systèmes.

ORIENTATION 2

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Les milieux naturels rendent de multiples services à la société en plus de contribuer à définir la qualité de nos milieux de vie. Le Ministère entend poursuivre ses actions afin de s'assurer que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire soit faite dans le respect des milieux naturels de telle sorte que les générations futures puissent aussi profiter de ces richesses collectives.

Ses actions permettront de veiller au renouvellement et à la conservation des ressources naturelles et du territoire, de contribuer au maintien de la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Elles visent également à contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Actions envisagées

- Le dépôt d'un plan d'action pour la restauration des sites miniers orphelins;
- La poursuite des travaux visant l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- La poursuite du programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la mise en place d'un programme d'interventions contre l'arpenteuse de la pruche pour minimiser les impacts de ces ravageurs sur le patrimoine forestier;
- Le développement, avec le Bureau de normalisation du Québec, de normes afférentes à ISO 14 001, plus adaptées pour les opérations de récolte forestière et les travaux sylvicoles;
- La concrétisation de la quatrième et dernière année d'un programme d'acquisition de connaissances sur le territoire nordique, par l'entremise d'inventaires de la végétation, d'inventaires forestiers et de la cartographie des dépôts de surface, et dont l'objectif est de contribuer au développement et à la protection des ressources.

ORIENTATION 3

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

La mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations parfois variées au regard du patrimoine naturel et territorial.

Par l'instauration d'une gestion intégrée et régionalisée, le Ministère associe davantage les régions à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Ce faisant, le Ministère s'assure que les priorités régionales sont établies de façon concertée et renforce sa capacité à coordonner de façon harmonieuse les usages sur le territoire et les potentiels relatifs aux ressources naturelles.

Actions envisagées

- La poursuite des travaux des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire permettant l'intégration des attentes des intervenants régionaux aux orientations d'aménagement sur le territoire pour la forêt;
- La poursuite des échanges pour définir le concept de forêt de proximité;
- Les nouvelles lois sur les mines et sur les hydrocarbures ainsi que la nouvelle politique énergétique contribueront à assurer un meilleur lien avec les communautés concernées par une plus grande transparence, la mise en place de consultations et de comités de suivi.

ORIENTATION 4

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Dans un contexte marqué par la diminution de l'effectif de la fonction publique et par la situation financière du gouvernement, le maintien de la capacité de livrer nos produits et services aux citoyens avec un même niveau de qualité représente un enjeu majeur pour le Ministère. Les défis à relever sont considérables en matière de relève, d'expertise, de pérennité des savoirs et d'efficacité dans la prestation de services.

Actions envisagées

- Une révision des pratiques dans le secteur minier pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- La production d'une analyse coûts/bénéfices du secteur minier, tel que demandé à deux reprises par le Vérificateur général du Québec;
- Une réévaluation des besoins en matière d'expertise et de ressources en fonction des nouvelles réalités et responsabilités du ministère;
- La poursuite de l'amélioration de la prestation des services en ligne en matière d'inscription des droits dans le Registre foncier par l'ajout du volet juridique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 405,1 M\$, soit une diminution de 114,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. La variation de 114,8 M\$ en 2013-2014 s'explique d'abord par des dépassements de 37,0 M\$ inscrits à la dépense probable 2012-2013, notamment pour la suppression de feux de forêts. Cette baisse s'explique aussi, pour un total de 50,0 M\$, par le plan quinquennal de financement du secteur « Forêt », annoncé au Discours sur le budget 2012-2013, lequel prévoit une diminution du financement par crédits budgétaires, compensée par une augmentation équivalente du financement par redevances. Le solde de la diminution s'explique par des dépenses qui seront désormais assumées par le Fonds d'information sur le territoire et le Fonds des ressources naturelles, ainsi que par divers autres ajustements et mesures d'économie.

Par ailleurs, au budget 2013-2014, la contribution ministérielle au volet forestier du Fonds des ressources naturelles est de 182,9 M\$.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	405 140,4	(114 830,0)	483 159,6	519 970,4
Total	405 140,4	(114 830,0)	483 159,6	519 970,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 232	(43)	—	2 275

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations de 23,5 M\$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de nouveaux systèmes informatiques, d'installations durables, de véhicules de transports et d'achat de matériel et d'équipement.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	23 489,3	—	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	30 100,4	30 000,0	100,4
Total	53 589,7	30 000,0	23 589,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	14 605,0	—	12 869,5	—
Société de développement de la Baie-James	22 476,0	—	22 999,3	—
Société nationale de l'amiante	0,5	—	0,5	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et regroupe le volet forestier, le volet aménagement durable du territoire forestier, le volet efficacité et innovation énergétiques ainsi que le volet patrimoine minier.

Le volet forestier, affecté au financement des activités liées à la production de plants, aux données d'inventaire forestier et à la recherche forestière de même qu'au financement d'autres activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier prend fin le 31 mars 2013.

Le volet aménagement durable du territoire forestier, en vigueur le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière et à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet efficacité et innovation énergétiques est affecté au financement des programmes et mesures liés à l'efficacité ou à l'innovation énergétiques.

Le volet patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat.

Fonds d'information sur le territoire

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités à l'information foncière et géographique. Ce fonds est affecté au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. Il couvre également les activités inhérentes à la connaissance géographique, aux politiques sur le territoire public, aux services de diffusion réalisés par Géoboutique Québec ainsi que celles liées à la prestation de services spécialisés en information géographique. Ces services spécialisés comprennent notamment la prise de vues aériennes, la cartographie, la géodésie et la télédirection.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	573 089,2	182 905,4	528 310,1	235 653,6
Investissements	15 106,7		13 680,9	
Effectif (ETC)	813		824	
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	119 160,6	—	105 768,7	—
Investissements	49 335,9		42 018,8	
Effectif (ETC)	341		345	

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent des fonctions de coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux et assurent la répartition des ressources entre les établissements de leur région.

Les établissements sont responsables de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de la population qu'ils desservent. Le Ministère et le réseau de la santé et des services sociaux sont engagés à œuvrer collectivement pour atteindre les résultats associés aux engagements de la planification stratégique ministérielle 2010-2015. Ce plan mise sur l'action en amont des problèmes, sur l'organisation des services de première ligne hiérarchisés efficacement avec les services spécialisés, sur le respect des délais d'accès, sur la qualité des services et l'innovation, sur l'attraction des ressources humaines et l'amélioration de l'organisation du travail ainsi que sur l'amélioration constante de la performance et de l'imputabilité du réseau. Toutes les agences ont également élaboré une planification stratégique 2010-2015 qui tient compte des orientations ministérielles. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2013-2014 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population sont assurés par le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées ainsi que la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère qui assure le suivi des programmes d'agrément des établissements, du régime d'examen des plaintes, des rapports de coroner de même que la publication du registre national des incidents et accidents survenus dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces actions sont complétées par différentes autres initiatives de promotion et de formation des employés qui s'inscrivent dans un ensemble de mesures d'amélioration continue de la qualité des soins et des services offerts dans le réseau québécois de la santé et des services sociaux.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de la recherche.

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter cette dernière. Dans cette optique, l'Office doit s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société. L'Office joue également un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement.

Le Secrétariat aux aînés œuvre à la cohérence et à la coordination des interventions gouvernementales en vue de favoriser la reconnaissance et la pleine participation des personnes aînées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes aînées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2013-2014 augmente de 1 039,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

Les augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau et pour les professionnels de la santé, la variation des contributions de l'employeur ainsi que les ajustements à l'égard des régimes de retraite représentent, pour l'année 2013-2014, une somme de 1 064,5 M\$.

La croissance inclut, notamment, une somme de 100,0 M\$ pour l'allocation d'un coût de système spécifique à la santé et 122,5 M\$ pour l'indexation des dépenses autres que salariales. Ce budget de dépenses tient compte de la croissance des coûts de l'assurance médicaments (223,3 M\$) et d'autres ajustements telles la variation du service de la dette (18,4 M\$) et l'augmentation du budget dédié au système du sang (7,2 M\$). Toutefois, il a été réduit des économies escomptées du plan d'optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux (-193,0 M\$) et du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 (-60,0 M\$). Le niveau de dépenses prévues pour 2013-2014 considère également des mesures d'économies totalisant 346,0 M\$, principalement au régime public d'assurance médicaments.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 31 258,3 M\$, soit une hausse de 3,4 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. En incluant les dépenses financées par le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), le taux de croissance s'établit à 4,8 %.

PROGRAMME 1
Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 118,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est principalement attribuable à l'abolition de la règle voulant qu'un médicament innovateur soit remboursé à son plein prix pendant 15 ans à compter de son inscription sur la liste des médicaments, entraînant ainsi la fin de la contribution gouvernementale au Fonds de l'assurance médicaments ainsi qu'à la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 2
Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2013-2014 par rapport à la dépense probable 2012-2013 est de 522,0 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux découlant des conventions collectives (463,1 M\$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M\$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (121,4 M\$), à la variation du service de la dette (18,4 M\$) ainsi qu'à l'augmentation du budget dédié au système du sang (7,2 M\$).

À ce budget de dépenses s'ajoute le budget de 1 449,0 M\$ attribuable au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour lequel une croissance de 451,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 est prévue pour 2013-2014.

Des mesures générant des économies de 178,0 M\$ permettront l'atteinte de la cible prévue pour 2013-2014 au plan d'optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux. D'autres mesures de réduction de 52,7 M\$ ont également été appliquées aux dépenses de nature administrative à l'égard des établissements du réseau et des agences de la santé et des services sociaux pour répondre aux exigences de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

Une révision des tarifs à l'égard des services préhospitaliers d'urgence et de la contribution des adultes hébergés est aussi prévue, contribuant ainsi à réduire le budget de dépenses de 45,0 M\$.

Une mesure de réduction de dépenses de 5,0 M\$ est aussi prévue à l'égard de la rationalisation des structures régionales de gouvernance.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,1 M\$ comparativement à la dépense probable de 12,8 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013, ce qui représente un écart de 0,3 M\$.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 634,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé (597,8 M\$). La croissance des coûts des médicaments au régime public d'assurance médicaments est limitée à 19,4 M\$ à la suite de l'application de mesures de réduction de dépenses. La prévision budgétaire tient compte également de la réduction de dépenses de nature administrative.

PROGRAMME 5

Condition des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et d'assurer la cohérence des interventions de l'État au regard des aînés.

En 2013-2014, ce programme disposera d'un budget de 29,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par la poursuite de la politique Vieillir et vivre ensemble.

PROGRAMME 6

Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyennes et citoyens déclarés inaptes. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 42,5 M\$ comparativement à la dépense probable de 42,8 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013, ce qui représente un écart de 0,3 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions nationales	375 059,9	(118 747,7)	538 291,2	493 807,6
2. Fonctions régionales	21 682 740,4	521 970,0	21 245 829,9	21 160 770,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 067,2	319,8	13 070,6	12 747,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	9 115 513,9	634 915,6	8 480 598,3	8 480 598,3
5. Condition des aînés	29 419,3	872,6	30 022,2	28 546,7
6. Curateur public	42 458,2	(304,0)	43 062,2	42 762,2
Total	31 258 258,9	1 039 026,3	30 350 874,4	30 219 232,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 432	(22)	—	1 454

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation s'explique principalement par la baisse de 248,3 M\$ du montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures. Une somme de 4,0 M\$ a par ailleurs été inscrite en 2013-2014 en vertu de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH et ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	17 165,2	—	17 165,2
Prêts, placements, avances et autres	4 000,0	(244 298,1)	248 298,1
Total	21 165,2	(244 298,1)	265 463,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commissaire à la santé et au bien-être	2 797,3	2 740,9
Curateur public	42 458,2	42 762,2
Office des personnes handicapées du Québec	13 067,2	12 747,4

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	120 916,1	88 986,0	120 508,0	87 241,0
Fonds de l'assurance médicaments	3 420 895,7	2 446 592,9	3 465 852,7	2 594 121,1
Héma-Québec	370 845,6	36 476,6	366 404,9	35 749,4
Institut national de santé publique du Québec	70 883,0	58 401,3	71 926,7	58 583,0
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	13 073,0	13 073,0	12 960,4	12 293,6
Régie de l'assurance maladie du Québec	10 810 787,6	7 216 250,5	10 207 229,8	6 567 751,4

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de soutien aux proches aidants

Découlant d'un partenariat avec Sojecci II Itée, société de la famille Lucie et André Chagnon, le Fonds a pour but de contribuer à la réalisation de la mission du ministre responsable des Aînés, en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant à favoriser, pour le bénéfice des proches aidants, notamment :

- L'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit;
- La fourniture de services d'accompagnement et de support individuel, communautaire ou social;
- Le soutien efficace et continu des communautés locales œuvrant auprès d'eux;
- La fourniture de services de formation et d'apprentissage;
- Le soutien à l'innovation de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (chapitre F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, les programmes et les projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement financé par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (chapitre I-2), pour un montant totalisant 20,0 M\$ par année.

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués au Fonds Québec en forme ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux

Le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux est dédié au financement des services de santé et des services sociaux dans lequel sont déposées les sommes recueillies au moyen de la contribution santé. Ces sommes permettent notamment de poursuivre le développement des services de santé et des services sociaux, de soutenir des projets prometteurs destinés à améliorer la performance du système et d'assurer le maintien des services.

Comme annoncé au budget 2013-2014, à compter du 1^{er} janvier 2013, la contribution santé de 200 \$ a été remplacée par une nouvelle contribution progressive en fonction du revenu individuel net. Pour compenser la baisse des revenus résultant de la restructuration de la contribution santé, le taux d'imposition des revenus excédant 100 000 \$ est augmenté de 1,75 %.

ANNEXE 2 (suite)

Dépenses prévues au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux en 2013-2014

(en millions de dollars)

	2013-2014
Accès aux services de première ligne	
Plan d'investissement pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées	273
Plan d'accès en déficience intellectuelle et physique	30
Groupes de médecine familiale (GMF)	113
Infirmières praticiennes spécialisées	22
Sous-total	438
Accès aux services et accroissement des volumes	
Accès à la chirurgie et évolution de pratique en chirurgie	200
Fonctionnement des nouvelles installations	55
Soins oncologiques	139
Dialyse	157
Sous-total	551
Autres mesures d'accès aux services	
Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle	169
Inhalothérapie	136
Ergothérapie	86
Électrophysiologie	51
Autres	6
Sous-total	448
Soutien à l'amélioration de la performance	
Projet Lean et soutien à l'optimisation	12
Sous-total	12
Total	1 449

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux				
Dépenses	1 449 000,0	—	998 000,0	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	14 880,0	—	14 880,0	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	54 870,0	24 691,0	15 691,0	7 060,0
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	290	—	290	—
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	20 000,0	—	20 000,0	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

Les données présentées au tableau des dépenses des fonds spéciaux correspondent à celles rendues publiques le 6 décembre 2012 au volume Budget des fonds spéciaux du Budget de dépenses 2013-2014. Depuis cette date, le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux a été institué en vertu de la Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (2012, chapitre 31). Selon cette loi, la prévision de dépenses de ce fonds a été établie à 15,7 M\$ pour l'exercice 2012-2013 et à 54,9 M\$ pour l'exercice 2013-2014 et la prévision d'investissements à 0,1 M\$ pour l'exercice 2012-2013 et à 2,6 M\$ pour 2013-2014.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi que de la Sûreté du Québec.

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2013-2014 sont regroupés sous les trois orientations suivantes :

ORIENTATION 1

Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Le Ministère entend contribuer au développement de l'expertise et des connaissances en lien avec sa mission et poursuivre sa collaboration avec ses partenaires.

Une attention particulière sera portée sur les communications s'adressant aux jeunes dans le but de développer au sein de cette population une véritable culture de prévention.

Actions envisagées

- Poursuivre, en partenariat, les efforts de sensibilisation et d'éducation du public en matière de sécurité routière et élaborer une nouvelle politique de sécurité routière au niveau de la Sûreté du Québec;
- Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques;
- Offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté;
- Améliorer la production et la diffusion de statistiques;
- Développer un projet pilote de surveillance électronique des sursitaires;
- Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes.

ORIENTATION 2

Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

La prévention vise à éviter la survenance de crimes ou de sinistres ou, s'ils se produisent, à limiter leurs conséquences. De par sa mission, le ministère doit être en mesure de s'adapter à un environnement en évolution où de nouveaux risques sont constamment en émergence.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité et contre les gangs de rue;
- Poursuivre les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique;
- Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion et la malversation dans le secteur public;
- Déposer la Politique québécoise en sécurité civile et poursuivre les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3);
- Réviser les mécanismes des enquêtes policières indépendantes;
- Poursuivre l'inspection des organisations policières;
- Continuer à effectuer un suivi des menaces à la sécurité de l'État;

- Poursuivre les audits des centres d'urgence 911 ainsi que de certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Vérifier l'intégrité des entreprises devant faire affaire avec l'État.

ORIENTATION 3

Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

Le Ministère contribuera activement au retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement tout en maintenant l'efficacité dans le développement de ses programmes. De plus, le Ministère poursuivra la mise en œuvre d'un programme de relève de gestion et optimisera sa performance organisationnelle.

Actions envisagées

- Construire et rénover des infrastructures carcérales conformément au Plan québécois des infrastructures;
- Poursuivre la mise en œuvre du système Vigilance en vue d'améliorer l'anticipation et l'alerte lors de sinistres naturels;
- Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du Ministère;
- Poursuivre le déploiement du Système intégré de radiocommunications policières dans les véhicules et les centres d'appels de la Sûreté du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 1 231,3 M\$, soit 0,2 M\$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 582,8 M\$, en baisse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par la mise en place par le Ministère de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 614,7 M\$, en hausse de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est notamment attribuable à l'exploitation du Système intégré de radiocommunications policières ainsi qu'aux loyers additionnels découlant des projets immobiliers. Cette variation s'explique également par la mise en place de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (285,0 M\$) de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes (10,4 M\$). De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu (6,0 M\$), lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée. Ces revenus élèvent donc le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 916,1 M\$.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend six organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public.

Un budget de dépenses de 33,7 M\$ est alloué à ce programme, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	582 836,0	(1 354,5)	584 128,3	584 190,5
2. Sûreté du Québec	614 741,3	1 613,5	605 986,3	613 127,8
3. Organismes relevant du ministre	33 720,8	(65,2)	33 320,3	33 786,0
Total	1 231 298,1	193,8	1 223 434,9	1 231 104,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	8 337	1	—	8 336

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 66,3 M\$. De ce montant, 24,0 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 31,3 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

Le montant des « Prêts, placements, avances et autres » de 11,0 M\$ en 2013-2014 s'explique essentiellement par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés à nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	55 297,8	(85,7)	55 383,5
Prêts, placements, avances et autres	10 972,4	10 900,0	72,4
Total	66 270,2	10 814,3	55 455,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Bureau du coroner	7 253,3	7 268,2
Comité de déontologie policière	1 687,7	1 690,6
Commissaire à la déontologie policière	2 718,4	2 724,0
Commissaire à la lutte contre la corruption	5 189,8	5 194,9
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 748,3	4 764,0
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 123,3	12 144,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	33 622,8	6 579,7	34 787,4	6 579,7
École nationale des pompiers du Québec	2 430,3	456,0	2 441,3	467,0

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (chapitre P-13.1). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (285,0 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes (10,4 M\$). Finalement, des revenus découlant d'une affectation de 270,0 M\$ du budget de dépenses du programme 2 en assurent l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 21,3 M\$ est constitué des montants requis pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 0,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	565 324,4	269 973,2	557 896,3	269 827,3
Investissements	21 266,3		20 378,4	
Effectif (ETC)	4 662		4 655	

TRANSPORTS

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et des secteurs privé, éducatif et associatif, dans un contexte de partage des responsabilités, pour offrir des systèmes de transport efficaces, innovants et accessibles ainsi que de l'information pertinente et de qualité qui répondent aux besoins de la population et des entreprises de toutes les régions du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport collectif en milieu urbain, rural et interurbain, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien des régions éloignées et isolées;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire et maritime.

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur tout le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement et de matériel de transport ainsi que l'entretien et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun dans une perspective de développement durable. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), intègre ainsi le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Il est alimenté par des sources de revenus dédiés, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des Traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques :

- Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures;
- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires;
- Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population.

ORIENTATION 1

Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières, afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien cumulé, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

Des investissements seront consacrés à la conservation des chaussées.

L'objectif vise à poursuivre l'amélioration de l'état global des chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique et de l'ensemble du réseau routier supérieur.

Actions envisagées

- Interventions sur quelque 1 300 kilomètres de chaussées;
- Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux;
- Aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier sous la responsabilité des municipalités.

Conservation des structures

Des investissements seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins, auxquels doivent s'ajouter des contributions attendues des partenaires.

En 2013-2014, des investissements sont prévus sur les ponts du réseau routier municipal qui sont sous la responsabilité du Ministère depuis janvier 2008. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Par ailleurs, le Ministère voit également à l'identification et à la conservation des ponts à valeur patrimoniale, tant sur le réseau du Ministère que sur le réseau municipal.

Actions envisagées

- Interventions sur 603 structures du réseau supérieur, dont la correction de 231 structures déficientes, en 2013-2014;
- Interventions sur 192 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère, dont la correction des déficiences sur 152 d'entre eux;
- Aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier sous la responsabilité des municipalités.

Amélioration des chaussées et des structures

Des investissements substantiels seront affectés à l'amélioration des chaussées et des structures, dont une partie provenant de contributions attendues des partenaires.

Action envisagée

- Réalisation de plusieurs projets dont l'intervention principale vise à améliorer la sécurité des déplacements et la fonctionnalité du réseau routier, sans ajout de capacité de circulation. Les projets s'inscrivent dans les catégories suivantes : reconstruction, réaménagement, courbes, pentes, gabarit-profil type, intersection, passage à niveau, échangeur, gestion de circulation, signalisation, éclairage et abords de route.

Développement du réseau routier

Les investissements se poursuivront dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité et d'assurer la sécurité des grands corridors internationaux et interrégionaux par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes. Les travaux prévus contribueront par ailleurs à assurer l'occupation et la vitalité du territoire.

Action envisagée

- Conformément au plan décennal d'investissements du gouvernement, tous les projets amorcés par le Ministère seront menés à terme, mais livrés de manière optimale, et ce, dans toutes les régions du Québec. Pour leur part, les projets en cours de planification et les projets en émergence qui seront sélectionnés, seront ceux qui présentent le plus grand potentiel de développement socio-économique pour le Québec.

ORIENTATION 2

Soutien des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Maintien et le renouvellement des équipements de transport en commun

En 2013-2014, des investissements importants sont prévus pour les immobilisations en transport collectif, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. De plus, des dépenses de 442,7 M\$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette. Ces dernières seront entièrement imputées au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

De plus, une somme de 214,7 M\$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et, depuis le 1^{er} avril 2012, du FORT, est disponible en 2013-2014 pour les immobilisations dans le transport collectif dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport collectif et en abaisser l'âge moyen. À cette fin, la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue se poursuivront;
- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SOFIL.

Amélioration des services de transport collectif

Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 140,0 M\$, en provenance du Fonds vert et du FORT, sera disponible en 2013-2014 pour le financement de programmes visant l'amélioration des services de transport collectif et alternatif.

De plus, une somme de 109,5 M\$ visera l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées. Une partie de la dépense, soit 26,3 M\$, sera imputée au FORT.

Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 82,3 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 \$ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'Agence métropolitaine de transport bénéficiera également de 98,3 M\$ provenant de la taxe de 3,0 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- Aide à l'amélioration des services de transport collectif urbain, incluant le soutien à la mise en place de stationnements incitatifs ainsi que de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus;
- Aide au transport collectif régional;
- Soutien au transport adapté;
- Aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'électrification accrue du transport collectif.

Modes de transport diversifiés

Des dépenses du Ministère de 132,4 M\$ seront réalisées pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des Traversiers du Québec, ainsi que pour les pistes récréotouristiques. Les programmes d'aide pour les véhicules hors route seront financés par les contributions des propriétaires de véhicules hors route qui seront versées au FORT, tel que le prévoit la Loi sur les véhicules hors route (chapitre V-1.2).

Des modes de transport variés permettent une plus grande accessibilité aux diverses régions du Québec et soutiennent leur développement socio-économique et récréotouristique, contribuant du même coup aux objectifs de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire. De plus, l'utilisation des modes maritime et ferroviaire pour le transport des marchandises peut permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple, dans le transport sur de longues distances.

Actions envisagées

- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- Soutien financier à l'amélioration des installations aéroportuaires au Nunavik;
- Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux dans le transport maritime et ferroviaire, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Soutien financier à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier, ferroviaire et maritime;
- Aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte et des voies cyclables municipales, permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable;
- Soutien financier aux clubs de quads et de motoneigistes, notamment pour établir des réseaux de sentiers interrégionaux durables à partir des réseaux existants.

Adaptation des infrastructures de transport aux impacts des changements climatiques

Des dépenses affectées au Fonds vert permettront la réalisation de recherches liées aux impacts et à l'adaptation aux changements climatiques à l'égard de la fonte du pergélisol et de la vulnérabilité des infrastructures maritimes au Nunavik, ainsi que pour les problématiques d'érosion côtière dans les régions du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

L'objectif vise le développement des connaissances sur les impacts des changements climatiques sur les infrastructures et les stratégies d'adaptation à mettre en œuvre.

Actions envisagées

- Poursuite des divers contrats de recherche visant l'adaptation des infrastructures de transport au Nunavik et dans les régions côtières du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent;
- Aide financière à certaines universités et instituts de recherche.

Gestion écoresponsable

Afin de respecter les exigences environnementales et de minimiser les effets négatifs lors des travaux routiers, le Ministère applique diverses mesures d'atténuation lors de la livraison de ses produits, services et activités. C'est dans cette optique que le Ministère s'est engagé à implanter un système de gestion environnementale (SGE) et qu'il utilise de nouvelles approches comme la gestion écologique de la végétation et la gestion environnementale des sels de voirie.

De plus, le Ministère consolide différentes pratiques d'acquisition écoresponsable et mesures ou activités contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale, en plus d'être engagé dans la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles lors de travaux routiers.

Les dépenses afférentes aux diverses approches de gestion écoresponsable du Ministère sont assumées à même les budgets liés aux différents projets (produits, services et activités).

Actions envisagées

- Actions diverses d'atténuation des impacts de ses produits, services et activités sur l'environnement;
- Mise en œuvre du SGE dans les directions territoriales pilotes identifiées.

ORIENTATION 3

Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

Amélioration du bilan de sécurité routière

Des investissements seront consacrés pour l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité, auxquels doivent s'ajouter des contributions des partenaires. L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère, en vue de permettre au Québec de se tailler une place parmi les leaders mondiaux en sécurité routière.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière en lien avec le déploiement de la Stratégie gouvernementale d'intervention durable en sécurité routière 2014-2023 et le plan d'action qui l'accompagne;
- Correction de vingt sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière en moyenne par année;
- Déploiement progressif des radars photo et de caméras de surveillance aux feux rouges;
- Mesures diverses pour assurer la sécurité des usagers et des travailleurs en zone de travaux routiers;
- Mise en place du nouveau réseau de « parcs routiers » (aires de service, villages-relais, belvédères et aires de stationnements pour véhicules lourds);
- Soutien financier à l'amélioration de la sécurité et à l'entretien de certains passages à niveau;
- Soutien à la recherche et à l'innovation en sécurité routière.

Exploitation et entretien des infrastructures routières

Des dépenses de 698,0 M\$ seront consacrées pour l'exploitation des infrastructures. Une partie de la dépense, soit 301,9 M\$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre.

L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité du réseau routier. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien d'hiver, l'entretien courant et périodique réalisé surtout en été, incluant le marquage des routes, de même que les activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

Par ailleurs, lors d'événements majeurs touchant les infrastructures de transport, qu'il s'agisse notamment d'accidents routiers ou de sinistres naturels, les interventions du Ministère visent à réduire la vulnérabilité de la communauté et à restaurer ses conditions de vie normale, conformément au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec.

Actions envisagées

- Travaux d'entretien hivernal en conformité des exigences ministérielles;
- Diverses interventions d'entretien courant et périodique, incluant notamment le marquage des routes, la correction de l'orniérage, la mise en forme et l'asphaltage des accotements, l'installation et le remplacement des glissières de sécurité, le remplacement des dispositifs d'extrémité de glissière, l'implantation de bandes rugueuses, les interventions sur la petite signalisation ou encore les mesures de réduction des collisions avec la grande faune;
- Activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers;
- Interventions d'urgence en cas de sinistres majeurs touchant les infrastructures de transport.

Sécurité pour les autres modes de transport

En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion. L'engagement du Ministère en matière de sécurité concerne aussi la sensibilisation, l'introduction de nouvelles règles de pratique et l'aménagement de sentiers récréotouristiques durables pour les véhicules hors route. La Route verte, le développement de nouvelles voies cyclables municipales et la prise en compte des besoins des cyclistes dans les projets routiers du Ministère contribuent par ailleurs à améliorer la sécurité des cyclistes. Enfin, le Québec doit veiller à l'application des réglementations fédérales relatives à la sécurité dans les transports maritime, aérien et ferroviaire.

ORIENTATION 4

Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population

Protection de l'intégrité des contrats publics et affirmation d'un nouveau leadership

Afin d'assurer l'intégrité, la transparence et la protection de l'intérêt public ainsi qu'une gestion rigoureuse des fonds publics, le gouvernement du Québec confirme le caractère prioritaire de la lutte contre la collusion et la corruption. S'inscrivant dans la continuité des mesures déjà prises, un ensemble d'actions sont mises de l'avant.

Dans le contexte de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le Ministère persiste dans son engagement à assurer un meilleur contrôle des coûts de réalisation des projets routiers, à en appeler de l'imputabilité du secteur privé, à consolider et renforcer le cadre de gestion contractuelle de même qu'à prévenir et détecter efficacement les situations pouvant mettre en péril l'intégrité des contrats publics.

L'affirmation d'un leadership en matière d'expertise est possible par la mise en œuvre du plan d'attraction et de fidélisation du personnel. Cette planification permet au Ministère de se doter des ressources humaines nécessaires à la consolidation, au renforcement et au développement de l'expertise. Ces nouvelles ressources internes prendront part à l'intensification des activités de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures.

Le Ministère entend également poursuivre la révision de sa structure ministérielle qu'il a entreprise depuis 2011 afin de réunir l'expertise requise. Compte tenu de l'importance des investissements dans la région de Montréal, le Ministère a créé, au printemps 2012, une Direction générale adjointe des projets stratégiques et un service spécialisé en structures à Montréal.

L'élaboration du projet de loi sur la création d'une agence des transports est quant à elle une priorité. Cette agence chargée des fonctions opérationnelles devra faire montre d'une grande transparence dans la gestion de l'attribution des contrats publics, ainsi que d'engagements de reddition de comptes importants.

Cette réforme permettra de gérer avec beaucoup plus de vigilance les fonds publics investis dans les transports.

Actions envisagées

- Développement de pôles d'expertise qui permettront de consolider, renforcer, voire de développer, la capacité organisationnelle nécessaire à la prestation des activités liées à sa mission;
- Intensification de la réalisation par des ressources internes du Ministère des activités liées à la connaissance, au suivi de l'état, au maintien et à l'amélioration du réseau routier;
- Mise en œuvre de la démarche ministérielle de gestion de projets routiers basée sur une approche reconnue à l'échelle internationale;
- Déploiement des activités de formation à l'intention des gestionnaires et du personnel en matière d'éthique publique et de protection de l'intégrité des contrats publics;
- Renforcement de l'évaluation du rendement des fournisseurs, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Poursuite du soutien à la recherche, au transfert de connaissances et à l'innovation dans une optique de développement et de renforcement des expertises de pointe en matière de mobilité durable.

Services d'information aux voyageurs

Le Ministère accorde une grande importance à la pertinence et à la qualité de l'information diffusée aux voyageurs, tant pour le transport des personnes que pour celui des marchandises. À cet égard, le Ministère continuera d'améliorer la mise en place de systèmes d'information aux voyageurs.

Actions envisagées

- Investissements pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information aux voyageurs;
- Mise à jour d'une information adéquate et facilement accessible sur les conditions routières et les entraves à la circulation planifiées ainsi que les différentes options de déplacements par le biais du Québec 511 – Info Transport et de la station Radio Circulation 730 AM;
- Mise à jour régulière de l'information sur l'état du réseau routier.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 709,0 M\$, ce qui représente une diminution de 10,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par des mesures d'économie appliquées sur les dépenses administratives ainsi que par la diminution de montants accordés dans le cadre de programmes d'aide. Ces diminutions sont compensées partiellement par une augmentation de la contribution au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement des organismes de transport en commun en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, conformément au nouveau partage du financement des infrastructures locales établi en 2012-2013 avec le ministère des Finances et de l'Économie.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	396,1 M\$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	74,6 M\$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des Traversiers du Québec	95,2 M\$
• Aide au transport terrestre	13,9 M\$
• Aide au réseau routier local	6,8 M\$
• Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	8,5 M\$
• Aide au transport aérien	5,8 M\$
• Affectation à un Fonds spécial	6,9 M\$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,7 M\$

Le budget de dépenses 2013-2014 est de 620,5 M\$. La réduction de 5,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 est le résultat net de variations touchant un certain nombre d'activités. Elle s'explique principalement par une diminution de 12,6 M\$ touchant l'aide financière au réseau routier local, l'aide au transport ferroviaire, l'aide au développement de la Route verte et l'aide au transport aérien. De plus, l'affectation versée au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement du transport collectif bénéficie d'une hausse de 6,0 M\$.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles 65,0 M\$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement 13,4 M\$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport 10,1 M\$

Le budget de dépenses 2013-2014 est de 88,5 M\$. Il s'agit d'une réduction de 4,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution s'explique notamment par des réductions de dépenses reliées à l'administration et par la diminution de l'amortissement des projets en technologies de l'information.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	620 478,5	(5 756,8)	653 582,8	626 235,3
2. Administration et services corporatifs	88 540,0	(4 615,9)	98 024,3	93 155,9
Total	709 018,5	(10 372,7)	751 607,1	719 391,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 832	1	—	1 831

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère d'assumer ses besoins relativement aux infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	80 611,0	765,5	79 845,5
Prêts, placements, avances et autres	165 200,0	165 000,0	200,0
Total	245 811,0	165 765,5	80 045,5

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission des transports du Québec	12 695,0	12 689,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	462 764,4	—	439 936,0	—
Société de l'assurance automobile du Québec	260 728,0	8 500,0	241 531,0	8 484,0
Société des Traversiers du Québec	118 883,0	90 126,0	116 203,0	90 126,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des réseaux de transport terrestre

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre. Ce fonds regroupe les activités du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports.

Le FORT est affecté au financement :

- Des services de transport en commun des organismes publics;
- De la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- Des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- Des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- Des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1^{er} avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	112 155,5	—	109 974,1	—
Investissements	36 330,5		36 186,7	
Effectif (ETC)	308		311	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	25 176,4	—	10 521,3	—
Investissements	5 712,6		3 281,2	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	3 140 767,3	6 919,6	2 689 288,2	1 000,0
Investissements	2 783 082,2		3 726 664,9	
Effectif (ETC)	4 248		4 011	

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

TRAVAIL

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère du Travail est centrée sur les acteurs individuels et collectifs œuvrant dans leur milieu de travail. L'équité étant au cœur de sa mission, le Ministère tend à promouvoir la qualité des conditions de travail et à favoriser une paix sociale propice aux investissements créateurs d'emplois pour les générations futures.

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère du Travail s'engage à répondre à leurs demandes avec compétence et courtoisie ainsi que dans les meilleurs délais, à leur garantir l'impartialité nécessaire à la prise de décision et à leur fournir l'information la plus complète et la plus précise possible.

L'offre de service du Ministère se déploie autour des trois pôles suivants :

- Les lois et les politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un organisme budgétaire qui fait partie du portefeuille « Travail » :

- La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises.

Des défis importants ont été relevés au cours des derniers mois en ce qui a trait à l'implantation de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction (2012, chapitre 29).

Ainsi, en novembre et en décembre 2012, des actions majeures ont été posées, que ce soit :

- La mise en place du Bureau des permis de service de référence de main-d'œuvre;
- La mise en œuvre du Comité de vigie sur la référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;
- L'entrée en vigueur du Règlement sur le permis de service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20, r.8.1);
- L'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la Loi concernant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction qui fixe au 9 septembre 2013 la mise en œuvre du Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

Au cours de la prochaine année, les travaux se poursuivront en vue de l'implantation de ces changements majeurs.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

Les trois premières orientations sont directement associées à un domaine d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail. La quatrième orientation, pour sa part, soutient l'atteinte des résultats au sein de chaque domaine d'intervention en favorisant l'efficacité de l'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires selon les trois domaines d'intervention du Ministère.

La répartition budgétaire 2013-2014 selon les orientations

	%
Relations du travail	65,7
Information sur le travail	21,0
Lois et politiques	13,3
Total	100,0

ORIENTATION 1

Soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale dans une perspective d'ouverture au changement et d'équité

Les choix budgétaires pour ce domaine d'intervention visent à soutenir la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales en documentant l'environnement législatif et administratif ainsi que les avantages, les inconvénients et les coûts de divers scénarios envisageables.

Actions envisagées

- Évaluer ou faire le bilan des dispositions existantes dans les lois du travail concernant différents domaines;
- Participer activement aux travaux des organisations intergouvernementales et internationales dans le domaine du travail.

ORIENTATION 2

Produire une information sur le travail, pertinente et accessible, qui serve de référence et favorise les consensus sociaux

Une diffusion d'études pertinentes couvrant les divers volets des milieux de travail est indispensable pour une information sur le travail de qualité. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Produire et diffuser des études documentaires sur les conditions de travail et les relations du travail;
- Produire et diffuser des résumés des ententes négociées, des conventions collectives analysées et des données sur les arrêts de travail.

ORIENTATION 3

Contribuer à l'amélioration de la qualité des rapports de travail, à la prévention et à la résolution des mécontentements en privilégiant la responsabilisation des acteurs et le dialogue entre les parties

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mécontentements.

Actions envisagées

- Améliorer les services de nominations d'arbitres;
- Nommer des arbitres de griefs et de différends : plus de 2 000 nominations;
- Intervenir dans les différends.

ORIENTATION 4

Améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail

Cette orientation est centrée sur l'efficacité des processus et sur le bien-être au travail des employés pour assurer le maintien de services de qualité dans un contexte de départs accélérés à la retraite.

Action envisagée

- Assurer le transfert d'expertise.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 30,7 M\$.

PROGRAMME 1

Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2013-2014, soit 30,7 M\$, est inférieur de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique essentiellement par les mesures d'économie visant à assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	30 679,8	(424,1)	31 403,9	31 103,9
Total	30 679,8	(424,1)	31 403,9	31 103,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	214	(11)	—	225

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1^{er} avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	1 993,1	—	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1 571,0	1 570,0	1,0
Total	3 564,1	1 570,0	1 994,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013
Commission de l'équité salariale	8 532,2	8 532,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des normes du travail	63 116,9	—	60 469,3	—
Régie du bâtiment du Québec	61 046,1	—	53 649,7	2 000,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la Commission des lésions professionnelles

Les revenus du Fonds de la Commission des lésions professionnelles proviennent des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse annuellement. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des lésions professionnelles, dont la mission est d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, sont prises à même ce Fonds.

Fonds de la Commission des relations du travail

Les revenus du Fonds de la Commission des relations du travail proviennent principalement de contributions du ministère du Travail, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la construction du Québec. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des relations du travail, dont la mission est d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à la protection de l'emploi, aux relations du travail, aux services essentiels, à l'industrie de la construction, à la qualification professionnelle de certains métiers ainsi qu'à la reconnaissance d'associations d'artistes et de producteurs, sont prises à même ce Fonds.

ANNEXE 2 (suite)**Les dépenses des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
<hr/>				
Fonds de la Commission des lésions professionnelles				
Dépenses	62 045,8	—	58 789,7	—
Investissements	1 090,0		1 276,1	
Effectif (ETC)	427		434	
<hr/>				
Fonds de la Commission des relations du travail				
Dépenses	18 981,9	7 180,7	17 021,7	7 253,2
Investissements	700,0		700,0	
Effectif (ETC)	145		146	

Note : À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, les données qui apparaissaient auparavant à ces organismes sont dorénavant présentées dans leur fonds spécial respectif.

